

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Samedi 6 décembre 2003, à 13 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Michel Chevrolet.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2003, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif (suite).

Page 25, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Genève Tourisme, page jaune 118).

Le président. Nous reprenons l'examen du budget 2004. Nous en sommes toujours au département des finances et nous avons une proposition d'amendement présentée par les partis libéral, radical, de l'Union démocratique du centre et démocrate-chrétien. Il s'agit d'attribuer une subvention de 200000 francs à Genève Tourisme, conformément à la motion de l'Alternative M-275 et à la réponse afférente du Conseil administratif. Je donne la parole à M. Winet.

M. René Winet (R). Monsieur le président, je vais expliquer cet amendement présenté par l'Entente. A mon grand étonnement, j'ai constaté que la subvention de 200000 francs accordée en 2003 à Genève Tourisme ne figure plus dans le budget 2004 et que la commission des finances a rejeté la demande visant à réta-

¹ Rapports, 3159.

blir cette somme. Je me suis donc demandé pourquoi, car toutes les demandes formulées par l'Alternative dans sa motion M-275 relative à Genève Tourisme ont été respectées. De plus, l'Office du tourisme a mis tout en œuvre afin d'améliorer le contrôle de qualité des Fêtes de Genève. Les éloges reçus par les visiteurs, par la presse, ainsi que par les départements municipaux et cantonaux impliqués dans l'organisation des Fêtes de Genève ne sont-ils pas la preuve que les efforts consentis ont porté leurs fruits?

L'Alternative avait également demandé que Genève Tourisme soutienne les promotions culturelles alternatives. M. François Bryand, directeur de Genève Tourisme, n'a-t-il pas répondu favorablement à cette demande lors de son intervention à l'occasion de la séance d'inauguration du quatrième Sommet mondial du tourisme en disant, je le cite: «On peut en effet citer l'ancienne usine de dégrossissage d'or devenue L'Usine, ou encore les ateliers désaffectés de la Société genevoise d'instruments de physique transformés en Musée d'art moderne et contemporain. Nous ne pouvons bien entendu que saluer cette volonté d'associer la reconversion d'un site à un acte de préservation du patrimoine, d'une part, favorisant l'éclosion d'activités culturelles, d'autre part.»

Genève Tourisme a ainsi donné des signes forts de sa volonté de collaborer avec le département de M. Mugny. Je ne peux donc pas concevoir qu'une majorité de ce parlement s'oppose à soutenir notre Office du tourisme. N'oublions pas que ce dernier joue un rôle économique non négligeable pour notre ville et pour notre canton. Je tiens en outre à souligner... (*Brouhaha.*)

Le président. Chers collègues, on ne s'entend plus, je vous remercie de faire silence et d'écouter l'orateur.

M. René Winet. Merci, Monsieur le président. Je tiens en outre à souligner que Genève est la seule ville en Suisse qui ne soutient pas son office du tourisme. Par conséquent, je vous prie, chers collègues, de reconduire le soutien financier que vous avez bien voulu accorder en 2003.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je dois faire amende honorable, en vous rappelant ce qui s'est passé à propos de cette subvention l'année dernière, à cette même période. Vous aviez mis un certain nombre de conditions au vote de cette subvention à l'Office du tourisme et celle-ci a finalement été refusée au budget 2003. Puis, à l'occasion de la réponse à la motion M-275, vous avez voté cette subvention – qui faisait l'objet de la proposition PR-268 – en mars 2003. Pourtant, lorsque nous avons déposé le projet de budget 2004, cette subvention concernant

l'Office du tourisme n'a pas été reconduite. Très franchement, cela a échappé à la Direction des finances et au Service du budget... Pour le surplus, je laisse la parole à M. Ferrazino qui vous donnera le point de vue du Conseil administratif.

M. Damien Sidler (Ve). Cet amendement fait effectivement suite à la motion M-275 proposée notamment par l'Alternative, qui demandait à Genève Tourisme de promouvoir un tourisme de proximité, de développer des mesures en faveur de l'environnement, dans le but de maîtriser les impacts de certaines manifestations ou autres activités de Genève Tourisme sur l'environnement, et, finalement, de promouvoir les activités de la ville, qu'elles soient culturelles ou pas, au-delà de nos frontières cantonales.

Genève Tourisme n'a pas besoin d'une subvention de la Ville pour fonctionner et pratiquer les activités qu'elle a à ce jour. Il s'agirait en l'occurrence d'un échange de bons procédés, c'est-à-dire que nous mettons une subvention dans notre budget et qu'en retour nous attendons quelque chose. Cette motion demandait une sorte de convention de subventionnement avant l'heure, si on peut dire. Lors du dernier budget, aucun signe allant dans le sens de cette motion n'avait été donné par Genève Tourisme. C'est la raison pour laquelle nous avons refusé la subvention. Vous étiez venu en commission, Monsieur Muller, au mois de janvier 2003, suite à cette séance du budget un peu houleuse, et vous nous aviez dit que tout était en ordre, qu'en deux pages A4 tout avait été réglé et que les conditions que nous avons émises pour accéder à la demande de Genève Tourisme étaient remplies. A cette époque-là, les Verts avaient refusé de voter cette subvention, mais, malheureusement, une majorité l'avait acceptée. Or force est de constater que, depuis ce printemps, aucun document, aucun rapport n'a été produit, attestant – comme M. Winet vient de le dire – que tout a été fait. Si les conditions sont remplies, nous n'avons reçu aucun document qui l'attesterait.

Aujourd'hui, l'Alternative revient sur les termes de la motion M-275, selon lesquels nous posons des conditions, nous voulions une convention de subventionnement qui explique pourquoi nous donnons 200 000 francs et ce que nous aurons en échange. Faute de ces documents et de cette aide à la décision, nous nous voyons contraints de refuser, cette année encore, la demande de subventionnement. Nous attendons que le Conseil administratif nous produise ces preuves et nous montre que cela marche. Pour l'instant, en tout cas d'après le son de cloche que nous entendons dans les commissions, la collaboration entre Genève Tourisme et les services de la Ville ne s'est pas établie.

M. Christian Ferrazino, maire. Dans le prolongement de ce que vient d'indiquer mon collègue Pierre Muller, à savoir qu'il y a effectivement eu une erreur, je dirai que nous ne regrettons pas trop cette erreur, puisqu'elle nous permet, comme

le dit M. Damien Sidler, de renégocier avec Genève Tourisme. Il est vrai que nous avons accordé un peu rapidement ce montant de 200000 francs, sans avoir l'ensemble des garanties que les cautions que vous aviez posées seraient réalisées. Nous avons des contacts réguliers avec Genève Tourisme et je dirai que le conseiller administratif le plus sévère à leur égard n'est pas forcément celui qui vous parle, mais bien celui qui vous demande de rétablir cette subvention. Il s'agit peut-être d'une manifestation du syndrome de Stockholm auquel faisais allusion tout à l'heure M. Maudet... Reste que nous sommes tous très fermes dans nos propos vis-à-vis de Genève Tourisme. Si Genève Tourisme a besoin d'une subvention municipale de 200000 francs pour fonctionner un peu mieux, il faut précisément qu'il nous donne des garanties que les objectifs que nous lui avons fixés seront atteints. Nous avons dit à M. Rey que nous attendions de lui davantage que des conférences de presse dans lesquelles il dit tout le mal qu'il pense de la politique du Conseil administratif en matière de politique des déplacements! Nous attendons autre chose de la part de Genève Tourisme et je crois que le message a été entendu. Reste à savoir maintenant comment il va être traduit.

Pour ne pas allonger davantage le débat, je vous propose d'entériner l'erreur qui a été faite en refusant aujourd'hui cette subvention. Je peux vous dire, au nom du Conseil administratif, que nous sommes prêts à revenir devant vous au printemps prochain avec un crédit budgétaire, si dans l'intervalle nous avons, de la part de Genève Tourisme avec qui nous discutons encore régulièrement, les garanties qui nous permettent, cette fois-ci, de vous dire que les cautions que vous aviez fixées seront effectivement respectées. Si cet amendement est rejeté, nous nous engageons à revenir devant vous au printemps prochain, une fois les discussions menées avec Genève Tourisme.

M. Guy Mettan (DC). C'est toujours un honneur de parler après notre maire! J'aimerais lui rappeler que le Parti démocrate-chrétien s'associe tout à fait à la démarche entreprise par le Parti radical et M. Winet concernant Genève Tourisme. Monsieur le maire, comme vous l'avez reconnu et c'est excellent, lorsque l'on commet une erreur, on la corrige. Or pourquoi ne pas la corriger immédiatement? Vous n'avez fait que la moitié du chemin. Continuez et corrigez cette erreur tout de suite, comme cela vous n'aurez pas besoin de revenir au printemps et nous économiserons du temps et des débats.

Il faut quand même remarquer que, si Genève Tourisme n'a pas fourni toutes les indications qu'on aurait pu souhaiter, cet organisme a quand même fait beaucoup de progrès, notamment dans la manière de communiquer et, plus précisément, en ce qui concerne les Fêtes de Genève, où il a fourni plusieurs des informations qu'on lui demandait. Pour ces deux raisons, je vous invite à voter cet amendement et à rétablir cette subvention de 200000 francs.

M. Pierre Maudet (R). *Errare humanum est, perseverare diabolicum est...* Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons parlé de recettes ce matin et j'aimerais quand même vous rappeler que le tourisme est un apport non négligeable en termes économiques pour Genève. L'idée n'est pas de dire que ces 200000 francs vont jouer la vie ou la mort de l'Office du tourisme de Genève, mais simplement que la collectivité, la Ville de Genève doit participer d'une manière ou d'une autre, doit être présente dans cet organisme avec quelques fonds pour avoir son mot à dire et influencer sur le destin de Genève Tourisme. De ce point de vue là, cette subvention se justifie et je vous rappelle tant les propos de M. Siedler, l'an passé, que ceux de M. Deshusses, qui nous avaient dit que le jour où ils recevraient un rapport détaillé sur la question – on l'a reçu en début d'année, c'était la réponse à la motion M-275 – ils voteraient des deux mains cette subvention.

C'est la raison pour laquelle nous nous étonnons qu'aujourd'hui, une fois de plus, par des mesures dilatoires, on reporte ce vote. Nous prenons acte des propos de M. Ferrazino. Si on veut reporter cet objet en janvier ou en février, c'est la majorité que le décidera. Pour notre part, nous soutiendrons fermement le vote de ce crédit de 200000 francs pour Genève Tourisme.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a émis un certain nombre de recommandations en ce qui concerne les Fêtes de Genève. Vous n'êtes pas sans savoir que ces dernières, qui sont un événement phare dans l'activité estivale de la ville de Genève, représentent aussi un certain nombre de nuisances. Nous avons reçu, au Conseil administratif, passablement de réclamations et nous sommes actuellement dans une phase de discussion avec Genève Tourisme, que nous allons recevoir d'ici la fin de l'année. Si nous nous mettons d'accord sur le périmètre, les nuisances et sur un certain nombre de paramètres, je pense que nous pourrions alors entrer en matière. Je vous précise quand même que, hormis ces 200000 francs dont on parle actuellement et qui sont des espèces sonnantes et trébuchantes, la Ville de Genève accorde plus d'un million de francs en termes de subventions en nature à l'Office du tourisme.

Il est faux de dire que nous ne faisons rien. Nous participons tout au long de l'année, à l'aide de subventions en nature, à l'activité de Genève Tourisme. Il ne s'agit donc pas ici de mesures dilatoires de la part du Conseil administratif vis-à-vis de l'Office du tourisme, pas plus que d'une attitude léonine. Nous devons simplement mettre les choses au point. Ensuite, comme l'a précisé M. le maire, nous vous présenterons un crédit supplémentaire de l'ordre de 200 000 francs pour aider l'Office du tourisme.

Mis aux voix, l'amendement concernant Genève Tourisme est refusé par 42 non contre 29 oui.

Le président. Il s'agissait du dernier amendement concernant le département des finances et de l'administration générale. Je vous donne le résultat actuel du budget: l'excédent de revenus est de 12 735 714 francs.

Le budget de M. Muller, pages 23 à 34, est adopté.

Département de M. Christian Ferrazino, maire.

M. Alain Marquet, rapporteur de la commission des travaux (Ve). La commission des travaux a travaillé de façon sérieuse et rapide sur le budget présenté par le Conseil administratif, qui est dans la droite ligne du discours de législature. Les sujets abordés pour ce département sont multiples puisqu'ils concernent tout aussi bien le logement que les aménagements publics, l'entretien de la voirie, les pistes cyclables, le mobilier urbain ou l'Agenda 21, pour ne citer que quelques-uns des points majeurs que nous avons été amenés à étudier lors de notre travail sur le budget.

Le travail s'est fait en deux temps. Nous avons étudié tout d'abord les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004, document que ce plénum avait demandé aux magistrats. C'est un document que nous avons trouvé à la fois trop court et trop tardif. Nous avons mis cela sur le compte de l'année électorale, mais il est important que, pour les prochaines années, la commission soit saisie de ce document beaucoup plus tôt, pour qu'elle puisse travailler de manière efficace et réussir à renvoyer ce document au Conseil administratif avant de recevoir le projet de budget qu'elle aura à étudier plus en détail.

Pour mémoire, j'aimerais citer deux objets qui ont retenu l'attention de la commission des travaux. Il s'agit de deux sujets majeurs dont on reparlera vraisemblablement dans la suite de la discussion sur ce département, à savoir la Semaine de la mobilité et l'entretien du patrimoine bâti, qui est un souci partagé par tous dans cette assemblée. Ce sujet a posé problème tant au niveau des chiffres qui étaient proposés qu'au niveau du programme d'entretien, mais je pense que nous en discuterons par la suite.

Page 39, cellule 2002, Conservation du patrimoine architectural, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

Le président. Nous prenons le premier amendement du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il s'agit d'une proposition émanant des partis démocrate-chrétien, radical, libéral et de l'Union démocratique du centre, visant à diminuer de 95 000 francs les charges de personnel de la Conservation du patrimoine et de les ramener au niveau des comptes 2002. Ce montant sera transféré, dans un deuxième amendement, à la cellule 2105, rubrique 314 «Entretien des immeubles par des tiers».

M. Patrice Reynaud (L). Si vous m'y autorisez, Monsieur le président, j'aimerais préalablement exprimer quelques considérations au nom du groupe libéral concernant le projet de budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. La première remarque que je ferai, c'est qu'on constate un dérapage, dans l'ensemble des départements d'ailleurs, des charges du personnel. En effet, on dépasse cette année, pour la première fois, les 130 millions, ce qui représente quand même une augmentation de 20,3% depuis 1999. Cependant, nous le concédons, de nombreux efforts ont été faits par ce département, notamment en matière de voirie, et, ainsi que M. Ferrazino a pu l'expliquer en commission, il était normal qu'un tel dépassement existe.

En revanche – et il s'agit là de la sempiternelle discussion – je voudrais me référer au discours de législature 2003/2007 de M. le maire. Rassurez-vous, je ne vais pas le relire, ce serait lui faire injure. J'aimerais cependant vous en rappeler deux éléments – qui n'ont pas été mentionnés de façon anodine, c'est évident – à savoir les aménagements urbains urgents et la politique sociale du logement. J'ai repris le baromètre 2003 établi par le département des finances et j'y ai étudié, poste par poste, l'ensemble des crédits extraordinaires qui avaient été votés dans le courant de l'année 2003 par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif. Afin de simplifier et de rendre mon propos plus clair, j'élimine d'entrée de jeu le crédit de 31 millions de francs qui a été voté récemment pour l'immeuble de la rue du Stand, appelé à loger tout ou partie du personnel administratif. L'ensemble de ces crédits atteint la somme de 230 millions de francs. J'insiste sur le fait que les travaux d'aménagement – c'est-à-dire ceux qui ont été présentés par le Conseil administratif comme étant susceptibles d'être les plus importants – sont de l'ordre de 100 millions de francs approximativement. On trouve dans ce montant des choses importantes et pour lesquelles nous avons personnellement été d'accord, que les choses soient bien claires, notamment en ce qui concerne les aménagements relatifs à la place du Molard et, en partie, à la place des Nations. Mais il s'agit quand même de pratiquement 100 millions de francs sur 230, ce qui

n'est pas une petite somme. Comparons cela avec les crédits en matière de logement: la somme est de 6 millions de francs pour deux rénovations: la rénovation du 17, rue Jean-Violette et celle du 6-8, rue Lombard. C'est tout!

En matière de constructions, il y en a une de grande importance – depuis le temps qu'on en parle, il est bon qu'elle commence à se réaliser – il s'agit du site de Sécheron, qui a été acquis pour un montant de pas tout à fait 10 millions de francs. Dans le discours de M. le maire, il est dit qu'enfin le projet Sécheron va voir le jour. Il a déjà vu le jour puisqu'il a été acquis et il devrait voir le jour dans le cadre de la construction des 100 logements prévus. Il était même question qu'un concours d'architecture soit effectué dans de brefs délais. De tout cela, nous n'en avons pas encore entendu parler, ce qui veut dire que, d'ici la fin de cette année, la Ville de Genève ne se sera pas enrichie de logements sociaux, une fois de plus! Or, c'était quand même un leitmotiv de l'ensemble des partis et pas seulement du Parti libéral: le problème des logements, et pas seulement des logements sociaux, devient un problème crucial en ville de Genève. Le chiffre a été indiqué tout à l'heure: l'augmentation de la population en ville de Genève atteint 5,9%. On dépasse aujourd'hui largement les 1830 00 habitants et il faudra compter au minimum 25000 à 30000 habitants de plus en ville de Genève – je ne parle pas du canton – dans les vingt ans à venir.

Le problème est simple: sans logements, les gens sont obligés d'aller se loger ailleurs, c'est un euphémisme, et malheureusement c'est ce qui se passe déjà aujourd'hui. Les gens vont loger en France voisine ou dans les cantons voisins et, puisqu'ils travaillent en ville de Genève, il faut bien qu'ils s'y rendent. Cela ne fait donc qu'aggraver ce fastidieux problème qui revient tous les ans au moment du budget et qui est celui des voitures. En ce qui concerne les voitures, je ne souhaite pas entrer dans la polémique pseudo libérale ou pseudo alternative sur l'utilisation de la voiture, mais ce qui est clair aujourd'hui, c'est qu'il faudrait intervertir les priorités de ce département.

Il existe un autre problème sur lequel j'aimerais passer très vite. Nonobstant tous les efforts qui ont pu être faits et dont nous sommes convaincus, nonobstant les votes concernant le tri et la récupération des déchets, de l'avis quasi unanime des Genevois, Genève demeure une ville sale. Alors, bien sûr, le Conseil administratif n'en est pas le seul responsable, les agents municipaux sont là pour y mettre bon ordre, dans le cadre d'une répression sur laquelle je ne reviendrai pas non plus. Reste qu'il existe une sorte d'incivilité de plus en plus patente.

Le dernier point de mon intervention concerne l'ordonnance contre le bruit. Celle-ci a récemment fait l'objet d'une motion M-392 dont j'étais l'initiateur et qui a été votée à la quasi-unanimité de ce parlement. Nous demeurons toujours dans l'attente – nous n'en avons pas vu beaucoup de traces dans le budget – d'une réponse à la demande que nous avons faite, eu égard au budget colossal qui va devoir être consacré aux mesures de protection contre le bruit.

Le président. Je précise, Monsieur Reynaud, puisque certains ont l'air de s'étonner, que je prends votre intervention comme étant une intervention d'ordre général sur ce département. Je pense que c'est bien comme cela qu'il fallait la comprendre. Madame Salerno, demandez-vous toujours la parole?

M^{me} Sandrine Salerno (S). Non, Monsieur le président. En fait, vous aviez annoncé l'amendement et je pensais que M. Reynaud allait défendre cet amendement. Comme il nous a fait une description de ce qu'il pensait de la politique du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, je ne vais pas lui répondre, n'étant pas magistrate!

Le président. Bien, je donne la parole à M. Ferrazino qui souhaite la prendre...

M. Christian Ferrazino, maire. Je ne pensais pas prendre la parole, Monsieur le président, car je m'attendais aussi à ce que M. Reynaud présente l'amendement. Comme M^{me} Salerno l'a dit, il a fait une sorte de descriptif très personnel et subjectif, bien entendu, de la vision qu'il avait du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Je ne pense pas que l'intérêt est d'avoir ici 80 interventions sur les visions subjectives des uns et des autres, mais enfin, puisque vous avez pris l'initiative de donner votre point de vue, Monsieur Reynaud, vous me permettez de rectifier quelques erreurs dans les propos que vous avez tenus.

Premièrement, s'agissant de la politique du logement, vous avez cru devoir – avec des chiffres un peu compliqués qui étaient aussi un peu erronés – nous laisser entendre que le Conseil administratif n'en faisait pas suffisamment en matière de construction de logements. C'est l'occasion pour nous de vous rappeler, Monsieur Reynaud, que, pour construire, il faut d'abord avoir un terrain. En l'occurrence, ce Conseil administratif, contrairement aux précédents Conseils administratifs où la majorité que vous représentez figurait en bonne position, a proposé des acquisitions de terrain. C'est effectivement nouveau et, si je tiens pour ma part à saluer le fait que votre parti a voté ces acquisitions, je dois dire que, lorsqu'il était aux commandes, il ne les proposait pas! Aujourd'hui, il a évolué puisqu'il accepte, quand on les lui propose, ces acquisitions. L'acquisition des terrains de Sécheron pour 10 millions de francs permettra de construire une centaine de logements et, vous avez oublié de le préciser, une cinquantaine de lits d'établissements médicaux sociaux. C'est là une chose importante, puisque nous avons également pris l'engagement de favori-

ser, à l'intérieur même de la municipalité et non pas en périphérie, des établissements pour les personnes âgées, afin qu'elles puissent continuer à vivre dans les quartiers où elles ont résidé toute leur existence. Vous l'avez omis dans vos propos, mais je crois que c'est suffisamment important pour le rappeler ici.

On vous l'a dit, Monsieur Reynaud, la Ville a déjà fait beaucoup d'efforts pour construire des logements, ce qui induit d'ailleurs un taux de densité très élevé suivant les quartiers. Je ne sais pas où vous habitez, mais, pour ma part, je demeure aux Eaux-Vives et je peux vous dire que le taux de densité est déjà très élevé. A cet égard, il est vrai que certains membres de l'Entente – je ne sais pas s'ils sont toujours membres de l'Entente, mais je parle des démocrates-chrétiens – proposent d'empiler les gens et de construire des tours dans une zone de verdure qui se trouve à la pointe de la Jonction. Ils verraient bien des tours de 30 étages à cet endroit, des grandes tours comme celle de la télévision, si possible un peu plus grandes... Ce n'est effectivement pas là notre philosophie et vous n'allez pas nous voir soutenir des projets de cette nature.

C'est bien joli de prendre des chiffres sur une année et d'essayer d'en tirer des conclusions pour faire des théories, mais c'est très hasardeux. Il est préférable de se référer aux plans directeurs en matière d'urbanisme et d'aménagement, sachant que les projets de construction ne se font pas sur six mois, une année ou deux ans. Vous savez que le plan directeur est amené à durer jusqu'en 2020 et que, sur les 30 000 logements prévus d'ici 2020, seuls 10% seront à la charge de la Ville de Genève. Je vous l'ai dit, mais je le répète: cela fait grosso modo 150 logements nouveaux par année, qu'il n'appartient pas seulement à la Ville de construire. En effet, à moins que le discours du Parti libéral soit de collectiviser le sol, il y a également toutes les constructions privées qui sont comprises dans ces 150 logements nouveaux par année.

En ce qui nous concerne, nous favorisons des projets de construction en zone de développement, où on peut construire des immeubles dans un cadre environnemental de grande qualité, où les transports publics peuvent desservir les lieux. Il y a un exemple tout frais qui a alimenté les débats au Grand Conseil, c'est précisément le périmètre de la Tulette, dans la région de la Grabelle. Vous savez qu'il existe un projet pour construire des centaines de logements. Or qui a rendu impossible cette opération? Ce sont précisément les partis de l'Entente, majoritaires au Grand Conseil, qui ont refusé le déclassement de cette zone pour permettre la construction d'immeubles de cinq étages.

Alors, encore une fois, il est facile de vous laisser aller à quelques critiques subjectives et personnelles pour laisser croire que la gauche n'en fait pas suffisamment en matière de construction de logements sociaux. Pour ma part, je viens de vous démontrer que, finalement, les objections et les obstacles qui sont mis à la construction viennent de vos bancs, au Grand Conseil en particulier. En ce qui

concerne la Ville de Genève, nous tiendrons notre engagement de mettre sur le marché de la location 150 logements par année, conformément à l'engagement que nous avons pris dans le cadre de l'établissement du plan directeur cantonal. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). J'en viens donc à l'amendement concernant la conservation du patrimoine. Pour notre part, nous ne ferons pas de déclaration générale sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, à moins que notre collègue Ducret ne nous rattrape... Il s'agit donc d'exposer cet amendement qui se présente en deux temps. Il est clair que, si le premier est refusé, le deuxième deviendra caduc.

La réflexion que nous avons menée à l'intérieur du groupe radical, mais qui est partagée par les autres groupes de la droite, est qu'il faut davantage investir dans l'entretien du patrimoine plutôt que dans les brochures et autres activités développées par le département. L'exemple qui nous est venu à l'esprit est celui de la patinoire des Vernets, où le petit détour par la Société d'art public nous a coûté 4800000 francs. On aurait peut-être pu s'épargner cette dépense si le Service de conservation du patrimoine avait fait son travail... Nous pensons donc que les sommes à investir doivent l'être dans la préservation concrète du patrimoine plutôt que dans des postes administratifs.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, d'approuver ces deux amendements en cascade. Je le rappelle, le premier propose une diminution de 95000 francs à la cellule 2002, à transférer sur la cellule 2105, groupe de comptes 314, «Entretien des immeubles par des tiers». Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le sens de cette démarche.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous nous opposerons aux deux amendements que M. Maudet vient de développer. Je souligne que son parti et les cosignataires de cet amendement veulent que le travail soit fait, mais qu'ils refusent l'engagement de personnel pour le faire! Il faudra m'expliquer cela. Par ailleurs, M. Maudet a critiqué le fait que le département, à l'instar d'autres départements, édite régulièrement des publications pour informer la population. Nous pensons au contraire que ces publications sont utiles; elles sont d'ailleurs très souvent fort compréhensibles et visiblement appréciées par la population, car elles permettent aux citoyens de se rendre compte du travail qui est fait et de celui qui va se faire. Nous encourageons le Conseil administratif à poursuivre dans cette voie-là et nous nous opposerons aux deux amendements.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 31 oui.

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais juste préciser pour la bonne forme, Monsieur le président, que nous retirons le second amendement, qui consistait à ajouter 95000 francs à la cellule 2105, groupe de comptes 314.

Page 40, cellule 2101, Direction et secrétariat de la division, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente et de l'Union démocratique du centre proposant une diminution des charges de 121688 francs. La justification est le transfert du nouveau poste d'administrateur informatique à la Direction des systèmes d'information (DSI).

M. Jean-Marie Hainaut (L). Il s'agit ici d'un amendement miroir par rapport à celui que nous proposons ce matin et que vous avez refusé. Comme nous l'avons expliqué avant la pause de midi, nous sommes pour le transfert et la concentration à la DSI de toutes les personnes qui ont une fonction informatique. Nous persistons à penser que ces tâches doivent être assumées par un service centralisé et nous vous proposons donc de supprimer ce poste.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Compte tenu du vote de ce matin, ce n'est en fait plus un transfert, mais une suppression de poste, si je comprends bien! (*Brou - haha.*) Au nom de l'Alternative, j'annonce que nous refuserons cet amendement, comme nous avons refusé le précédent. Les postes informatiques sont importants là où ils sont, même s'ils ne sont pas forcément à la DSI. Pour faire fonctionner un service avec des nouveaux outils informatiques, il est évident qu'il y a besoin d'informaticiens sur place. Il n'est pas utile de concentrer ce personnel à la DSI, au risque que, chaque fois qu'il y a une petite panne, il faille déplacer quelqu'un de la DSI dans le service concerné pour remettre les outils de travail en état. Nous trouvons absurde de déplacer des personnes comme des pions sur un échiquier, sans connaître les conséquences que cela peut entraîner.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 32 oui.

*Page 40, cellule 2101, Direction et secrétariat de la division,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous passons à l'amendement présenté par les partis de l'Union démocratique du centre, libéral et radical, demandant une diminution de 412 000 francs, coût estimé de la «fête de la mobilité».

M. Georges Queloz (L). Au risque d'en décevoir plus d'un, je ne prendrai, en principe, la parole qu'une seule fois en ce qui concerne ce département. Vous me permettrez tout de même de vous donner une explication puis d'apporter une réflexion politique, avant de développer la défense de l'amendement que nous vous proposons.

Certains le savent, j'ai porté un regard attentif sur le budget et, dans les commissions des travaux et des sports et de la sécurité auxquelles j'appartiens, j'ai proposé respectivement 35 amendements afin de diminuer de 2,5 millions de francs le budget du département de l'aménagement, et 48 amendements en ce qui concerne le département des sports, pour diminuer son budget de 2,1 millions de francs. Cela sans enlever un franc au fonctionnaire qui pourrait en avoir besoin! Les postes 30 «Charges de personnel» varient en raison du coût de la vie, des modifications de postes, des départs à la retraite, des nouveaux postes... La marge de manœuvre se trouve donc manifestement dans les postes 31 «Biens, services et marchandises», dont on a parlé à plusieurs reprises ce matin. On a même pu constater que cela représentait une préoccupation dans les rangs de l'Alternative...

En l'occurrence, que fait-on? Je vous le donne en mille! On surestime les dépenses, on sous-estime les recettes et ainsi on pourra se vanter aux comptes d'avoir réalisé des bonis! En ce qui me concerne, je trouve que ce budget est un miroir aux alouettes. Il est trompeur, surtout pour la population, car il fait croire aux bonis, alors que les chiffres sont tout simplement faux. J'en veux pour preuve deux lignes en particulier. On a pu constater qu'on travaillait de budget à budget, qu'on s'occupait principalement des différences en francs et en pourcentages, mais qu'on ne faisait guère attention aux comptes eux-mêmes, contrairement à ce qui se passait il y a quelques années. Alors, évidemment, pour faire des comparaisons il faut faire des recherches dans les anciens budgets – ce qui est difficile pour les nouveaux conseillers municipaux, j'en conviens – sans cela, l'exercice est difficile. Pour ma part, je suis remonté jusqu'en 1999, car mon objectif était de démontrer les erreurs du budget, et j'ai vu que, par exemple, la ligne concernant l'Office du tourisme est un «copier-coller», où on additionne un petit montant ici et là en fonction des augmentations qu'on peut prévoir. Autre exemple: depuis cinq ans, à la cellule 2105, groupe de comptes 314, 100000 francs sont demandés dont on n'a jamais dépensé plus que 2189 francs, à l'exception d'une année!

Autre exemple, dans le budget 2003, il y avait une augmentation concernant l'entretien de la piscine. Une expertise devait être effectuée qui allait coûter 200 000 francs et il était donc correct que cette somme apparaisse au budget. Le problème est qu'en 2004 les 20000 francs sont restés, alors qu'on ne fera pas pour autant une autre expertise de la piscine! Cela pour vous expliquer comment j'ai procédé à l'étude du budget cette année et pourquoi, à mon sens, le budget ne tient pas la route.

En ce qui concerne la réflexion politique, vous me permettrez de dire deux mots sur la gestion des chantiers ainsi que leur nombre. Chacun peut constater qu'il y a des trous partout en ville et une maîtrise des coûts qui est loin d'être assurée. L'entretien du patrimoine immobilier, tant sur le plan financier que sur le plan administratif, laisse à désirer. J'espère que l'on trouvera une majorité dans cette enceinte pour déposer une motion et aborder cette question de manière différente. Telle est mon intention pour le début de l'année 2004.

Il y a un point sur lequel je ne peux non plus pas me taire, il s'agit de la saleté en ville. Nous sommes dans une ville de plus en plus sale et cela ne dérange pas notre magistrat, au contraire, il en est fier, puisqu'on est en 98^e position sur une échelle de 110. Je peux comprendre que cela fasse partie du programme de l'Alternative. L'alternative du beau, c'est le laid, l'alternative du bien, c'est le mal, l'alternative des économies, ce sont les dépenses, l'alternative du propre, c'est le sale, et je dirai que celle de l'intelligence, c'est la bêtise! (*Brouhaha et rire s.*) Avoir une ville sale n'est certainement pas ce que l'on veut, c'est normal. Mercredi dernier, nous avons eu l'occasion de parler de la normalité et c'était inquiétant: notre nouveau magistrat nous a parlé de la normalité et il nous a avoué qu'il ne savait pas lui-même s'il était normal! Cela m'inquiète, Monsieur Mugny, qu'à bientôt 50 ans vous ne sachiez pas si vous êtes normal ou pas. Il est incohérent qu'on nous demande d'accepter que certains vivent dans une autre normalité que la nôtre. Il faudrait alors complètement modifier les critères d'attribution de la nationalité à nos futurs concitoyens, à qui on demande de s'intégrer. Voilà ce que je voulais dire concernant le département. Je voudrais maintenant en venir à la proposition d'amendement...

Une voix. Enfin!

M. Georges Queloz. Cela me rassure que vous réagissiez! En ce qui concerne la «fête de la mobilité», la première chose que l'on constate c'est qu'après la Fête de la musique, après la Fête de la diversité, les Journées du patrimoine, la Nuit de la science, etc., on municipalise pratiquement toutes les fêtes et qu'on le fait de manière intentionnelle et politique... (*Brouhaha.*) Au départ, il s'agissait d'une journée sans voitures, mais on s'est très vite rendu compte que le mot «sans» était négatif et, à partir de là, le nom a été changé en «Semaine de la mobilité». Au départ, il y avait une ligne au budget des investissements et nous avons demandé

que cette ligne figure au budget de fonctionnement. Le problème est que nous ne connaissons pas les coûts des manifestations et qu'on est incapable de nous les donner. Il en va de même pour les aménagements de rues éphémères. Finalement, la fameuse Semaine de la mobilité commence vers le mois de juin et dure pratiquement trois mois, et la Ville, qui l'organise, n'est pas capable de nous en donner les coûts! Il faudra d'ailleurs m'expliquer comment la Ville de Genève a pu nous donner le montant du coût des Fêtes de Genève...

Pour nous, cette Semaine de la mobilité, c'est du vent. Cela ne sert strictement à rien et cela n'a aucun effet, si ce n'est celui de perturber, de provoquer et d'énerver la population. Ne trouvant aucune ligne correspondante, j'ai dû arbitrairement attaquer le poste 318, et je vous demande d'accepter cet amendement de moins 412000 francs. Voyez, il n'y en a qu'un et je ne fais pas dans la dentelle!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Concernant l'amendement, je voudrais relever que, dans la liste des signataires, on ne voit personne du Parti démocrate-chrétien et j'aimerais quand même saluer cela. Visiblement, l'idée d'une mobilité autre, l'idée qu'il est utile dans un espace urbain fort construit de promouvoir d'autres types de déplacements – non seulement parce qu'ils vont être alternatifs à la voiture qui prend énormément de place, mais aussi pour des raisons de santé – visiblement, le Parti démocrate-chrétien défend aussi cette volonté politique là. Il le fait parfois avec des nuances, mais en tout cas nous voyons qu'il n'est pas signataire de cet amendement. J'ai beaucoup de peine à comprendre, chaque fois que nous intervenons sur ce thème-là, quels sont fondamentalement les arguments politiques de la droite, à part une défense dogmatique de la voiture qui n'a pas tellement de sens dans une ville comme la nôtre.. Les arguments de M. Queloz m'ont paru très difficiles à percevoir, ses dernières remarques m'ont fait comprendre qu'il défendait l'amendement et qu'il ne donnait pas uniquement sa vision de la politique du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Bien entendu, nous ne souscrirons pas à cet amendement, nous le refuserons.

Le président. Avant de donner la parole à M. Fischer, je salue la présence de notre ancien collègue, André Waldis, à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical soutiendra cet amendement en rappelant une fois de plus que M. Ferrazino ne nous fait pas part des coûts réels de cette journée sans voiture. Nous sommes tout à fait pour une journée sans voiture, en expliquant aux gens qu'ils peuvent aller à pied ou utiliser les transports collec-

tifs ou individuels tels que trottinette, patins à roulettes, etc. Mais M. Ferrazino et son département sont obtus et ne nous donnent pas de chiffres. Je me plais à le rappeler: le Conseil d'Etat a mis M. Ferrazino en demeure de fournir ces chiffres.

Nonobstant le fait que, selon le magistrat, la journée sans voiture est toujours une belle réussite, je citerai un quotidien: «Journée sans voiture, le fiasco!» C'est vrai que ce n'est pas le journal *L'Encre rouge*, cher à M. Ferrazino... (*Protestations.*)

Vous nous dites toujours la vérité, Monsieur Ferrazino, je le sais, sauf que, parfois, vous oubliez de dire certaines choses. L'autre soir, vous vous pâmiez devant le fait que les recours du Touring Club Suisse sont perpétuellement perdus, mais vous avez oublié de rappeler que vous veniez de perdre le recours relatif au parc des Chaumettes!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Effectivement, comme le laissait entendre tout à l'heure M^{me} Salerno, avec sa perspicacité coutumière, le groupe démocrate-chrétien va s'abstenir sur cet amendement. Nous partageons naturellement le souci exprimé par M. Queloz concernant la nécessité absolue de connaître très précisément les coûts des actions engagées par la municipalité. Dans le cas de la journée sans voiture, vous n'êtes pas sans vous rappeler que, le mois dernier, nous avons traité une motion M-400 du groupe démocrate-chrétien qui visait à une mobilisation pour la Semaine de la mobilité. Effectivement, comme l'a rappelé tout à l'heure M^{me} Salerno, nous avons des nuances parfois assez importantes sur la manière de mener cette journée. Vous savez que notre groupe a passé les quatre ans de la dernière législature à marteler le principe qu'en matière de changement de comportement dans le transport il était indispensable de convaincre et non de contraindre. C'est donc pour cette raison que nous refuserons cet amendement.

M. Christian Ferrazino, maire. Presque à chaque séance, on nous fait l'honneur de parler de notre politique de la mobilité. Nous ne vous en demandons pas tant, Messieurs, mais enfin, permettez-moi de vous remercier une fois de plus de nous donner l'occasion de l'expliquer plus en détail. Cela s'adresse aussi à M^{me} Rys, puisque nous espérons que, dans un temps pas trop lointain, l'abstention dynamique du Parti démocrate-chrétien se transformera en un réel soutien à cette politique de la mobilité!

Comme vous devriez le savoir, Madame Rys, il ne s'agit plus d'une journée «En ville, sans ma voiture» – c'est M. Fischer qui a parlé d'une journée, mais il est toujours en retard de quelques mois, malgré ses très bonnes lectures! Nous sommes passés, Monsieur Fischer, à une Semaine de la mobilité. Nous devrions donc normalement augmenter la rubrique correspondante au budget... (*Com - mentaires de M. Fischer.*) Vous ne l'avez pas dit, mais on l'a compris! Si vous

faites une sorte de fixette sur celui qui vous parle, libre à vous! (*Rires.*) Je peux vous dire que c'est la politique du Conseil administratif et du Conseil municipal, tout au moins de sa majorité, que nous menons année après année, avec un certain succès d'ailleurs et c'est peut-être là le problème pour vous...

Je vous rappelle que le gouvernement Raffarin – qui n'est pas forcément très proche de l'idéologie qui est la nôtre et qui est peut-être plus proche de la vôtre, si tant est qu'on arrive à la définir clairement – nous a invités pour présenter la politique de mobilité de la Ville de Genève, qui était citée en exemple au Ministère de l'environnement et de l'écologie à Paris. Nul n'est prophète en son pays, c'est connu, mais cette politique dure depuis quatre ans et vous devriez bientôt être à même de nous rejoindre, Monsieur Fischer!

Je dirai que 412000 francs pour une Semaine de la mobilité, c'est peu, d'autant que nous développons des thèmes qui devraient vous préoccuper, Mesdames et Messieurs de l'Entente, puisque nous faisons une journée consacrée aux plans mobilité d'entreprise. Les entreprises que nous contactons ont une réceptivité heureusement plus développée que la vôtre sur ces questions-là. De grandes entreprises, y compris des organisations internationales de plus de 1000 collaborateurs, se sont déclarées très intéressées à travailler avec la Ville de Genève pour proposer à leur personnel des solutions de déplacement autres que la voiture. Finalement, ces éléments-là sont plutôt de nature à nous encourager, et je dois dire que c'est la modestie du Conseil administratif qui fait que nous attribuons à la Semaine de la mobilité le même montant que celui que nous avons demandé précédemment pour une seule journée.

Concernant la remarque finale de M. Fischer sur le dossier du parc des Chaumettes, ce n'est pas du tout la Ville de Genève qui a été critiquée par la commission de recours, mais le fait que le département cantonal compétent n'avait pas ouvert d'enquête publique pour la suppression et le remblaiement de la rue Sauter. En l'occurrence, vous auriez dû parler de la conséquence de cette décision de la Commission de recours en matière de constructions, qui renvoie au département cantonal le dossier pour l'ouverture d'une enquête publique et une nouvelle décision. Je vous remercie de me donner l'occasion de le préciser, car les habitants du quartier de la Roseraie doivent le savoir: la conséquence de la démarche des amis de M. Fischer, du Touring Club Suisse en l'occurrence, est que les habitants de la Roseraie ne pourront profiter du parc des Chaumettes avant plusieurs années! C'est d'autant plus inadmissible que ce quartier manque cruellement d'espaces verts. J'espère que nous serons nombreux à rappeler au Touring Club Suisse quelles sont ses responsabilités, comme certains membres de cette association l'ont fait dans le cadre d'une séance publique à laquelle j'ai eu le plaisir de participer. Certains membres du Touring Club Suisse eux-mêmes demandaient à leur direction de bien vouloir arrêter de bloquer des projets de cette qualité, attendus avec impatience par les habitants du quartier. Nous espérons que vous arrive-

rez peut-être, avec nous, à convaincre le Touring Club Suisse de retrouver la raison et de cesser de bloquer régulièrement et de manière dilatoire des projets d'aménagement qui font la fierté de notre ville.

M. Didier Bonny (DC). J'aimerais apporter deux ou trois précisions par rapport à la position de notre groupe. Si nous ne votons pas en faveur de l'amendement que M. Queloz a défendu, c'est parce que, pour convaincre les gens, pour les informer et arriver là où on veut, il faut investir un peu d'argent. De ce point de vue, nous ne pouvons donc pas soutenir cet amendement. Quant aux propos de M. le maire qui nous demande de rejoindre sa politique, je rappellerai que, le mois passé, nous avons fait une tentative avec la motion M-400, en essayant d'expliquer que nous étions en faveur de cette Semaine de la mobilité, mais que la journée sans voiture, à notre avis, devait avoir lieu un dimanche. Or il y a eu une volonté de certains conseillers de détourner notre motion en proposant, à la place d'une journée sans voiture, deux journées sans voiture! Le Parti démocrate-chrétien veut donc bien vous rejoindre, mais il faut aussi que vous fassiez un pas dans notre direction et qu'il n'y ait plus d'exagération.

Je saisis l'occasion de dire que ce qui s'est passé le mois dernier à propos de notre motion est hautement regrettable, de l'avis même de l'Alternative d'ailleurs, si j'ai bien compris. Nous avons tout à gagner à élargir le front en faveur d'une mobilité douce. Les propos qui ont été tenus le mois dernier ne vont pas dans ce sens-là. Espérons qu'en 2004 certains membres de l'Alternative vont finir par le comprendre!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'aimerais juste répondre à M. Ferrazino qui parlait tout à l'heure de la conférence sur la mobilité des entreprises. J'y étais, Monsieur Ferrazino, j'ai apprécié effectivement ce colloque, mais je ne sais pas si j'ai entendu la même chose que vous. Je suis très content qu'on veuille mobiliser les entreprises et qu'on cherche à travailler avec elles pour promouvoir l'écomobilité, mais, en ce qui me concerne, je n'ai pas vu énormément d'entreprises et celles qui étaient là n'étaient en général pas très satisfaites de la concertation.

Concernant les organisations internationales, j'ai entendu le représentant du Bureau international du travail dire qu'en ce qui le concernait il n'était pas question de discuter de la mobilité de son entreprise tant qu'on n'aurait pas résolu le problème du logement des fonctionnaires des organisations internationales dans leur ensemble.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 27 oui (6 abstentions).

*Page 42, cellule 2105, Architecture,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Un amendement des partis radical, libéral et de l'Union démocratique du centre demande une diminution des charges de 118 238 francs. Il s'agit de la suppression d'un nouveau poste d'architecte dont l'activité devrait être assurée par les ressources existantes.

M. Frédy Savioz (UDC). Concernant la suppression du poste d'architecte projeteur, l'UDC s'en tient aux 40% du budget en matière de charges de personnel. Devant l'inflation galopante de ces dernières, nous estimons que ce nouveau poste peut être assuré par l'effectif actuel du département. Nous vous demandons d'accepter cet amendement et de supprimer ce poste.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 30 oui.

Le budget de M. Ferrazino, pages 39 à 48, est adopté.

Le président. L'état de la situation est inchangé: l'excédent de revenus est toujours de 12735714 francs.

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de la commission des arts et de la culture (L). Je vous présente brièvement le rapport du département des affaires culturelles. La commission des arts et de la culture a travaillé d'une manière que l'on peut qualifier d'heureuse, sinon de paisible, l'examen de ce budget s'est déroulé dans une extrême sérénité. En ce qui concerne ce département, la commission a pris acte au mois de septembre qu'elle faisait la connaissance de son magistrat et elle a également compris que le magistrat faisait la connaissance de son budget. Par la force des choses, la commission a considéré qu'elle avait affaire au budget de son prédécesseur ou au budget de ses services, mais pas à proprement parler au budget du nouveau magistrat, lequel au demeurant nous a promis que le budget de l'année prochaine porterait sa trace de manière plus significative. Le rapport vous donne un certain nombre de pistes, dans les pages préliminaires, sur ce qu'il faut attendre des budgets à venir. En ce qui concerne le budget qui vous est présenté aujourd'hui, on peut dire que trois groupes d'amendements ont été abordés.

Un premier groupe d'amendements est relatif au Grand Théâtre. Alors qu'une extrême tension envahissait ce bâtiment, il est intéressant de voir que la commission des arts et de la culture n'a pas trouvé de solution, alors que le Conseil municipal a trouvé, quant à lui, une solution unanime. Cela démontre que, parfois, on fait un meilleur travail en plénum qu'en commission.

Un deuxième groupe d'amendements a trait à des modes de fonctionnement que la commission a choisi de soumettre clairement au magistrat. Il s'agit des conventions de subventionnement, lesquelles, a tenté d'expliquer la commission, méritent d'être présentées, voire, dans une certaine mesure, discutées, si le magistrat entend que la commission le suive dans ses démarches. Ce sont des amendements qui ont été acceptés très largement par la commission des arts et de la culture et qui ont été annulés par la commission des finances, sans doute parce que, entre temps, des informations étaient intervenues.

Le troisième groupe d'amendements concerne le Théâtre du Caveau et le Théâtre Para-Surbeck et a obtenu une majorité confortable à la commission des arts et de la culture et une contre-majorité nette à la commission des finances. Nous allons nécessairement avoir une discussion sur ces amendements, il n'y a aucun doute, mais ce que je voulais vous dire à ce stade, en tant que rapporteur, c'est que la commission a considéré qu'il existait, à ce moment-là, un débat extrêmement vif sur le théâtre, que le magistrat avait manifestement, quant à lui, des projets très précis à l'esprit mais pas encore exprimés. Lorsque la commission a remis ses amendements, elle n'a pas eu d'autre objectif que de donner sa position: si le magistrat présentait un projet global sur le théâtre, nous en débattrions et, dans l'éventualité où nous l'accepterions, nous en tirerions toutes les conséquences, y compris la suppression éventuelle d'une des grandes scènes de la ville, de manière beaucoup plus incidente que le problème du Théâtre du Caveau ou du Théâtre Para-Surbeck.

Monsieur Mugny, présentez-nous un projet global concernant le théâtre, dites-nous effectivement ce qu'il impose, et nous vous suivrons dans la mesure où nous sommes convaincus. Actuellement, vous ne nous présentez aucun projet global, vous nous donnez uniquement des instructions en ce qui concerne deux théâtres. Nous ne vous suivons donc pas et la commission, à ce titre-là, en rétablissant les deux lignes Para-Surbeck et Caveau, vous a surtout demandé de nous présenter une vision globale.

M^{me} Renate Cornu (L). L'an dernier, à propos du budget des affaires culturelles, j'avais mis le doigt sur le chiffre des dépenses pour les affaires culturelles par habitant. Eh bien, nous en sommes toujours au même chiffre, et Genève reste championne des villes suisses avec près de 600 francs par habitant. Il faut le rappeler car c'est un montant qui devrait faire de notre ville une référence, mais c'est loin d'être le cas.

Avec tambour et trompette, notre nouveau magistrat a fait entendre sa voix: point d'éparpillement et droit au but, il vise haut et fort pour notre cité, ce qui est fort bien. Il propose le regroupement de deux théâtres en un pôle d'excellence pour mieux positionner Genève dans le concert des institutions européennes qui comptent. Il est louable de viser haut, de rêver d'une résonance qui fait accourir de loin à la ronde les médias et les spectateurs. L'annonce était certainement un peu péremptoire et sans doute prématurée, mais on retiendra un autre message, plus positif celui-là. Le magistrat entend participer avec l'Etat et les communes, grâce à la conférence culturelle, à la pérennisation des grandes institutions. Il en a donné la preuve sur le dossier du ballet du Grand Théâtre, sous l'impulsion-émotion du Conseil municipal. Parallèlement, le cercle des moyennes structures dotées d'une convention s'élargira, et les plus petites structures seront appuyées après évaluation de leur projet. Là aussi, l'intention est bonne pour autant que ce principe s'applique à tout le monde.

Le magistrat entend donner plus de poids à la création elle-même plutôt qu'au fonctionnement d'une petite structure. Mais quels critères s'appliqueront pour désigner les structures qui seront soumises à ce régime? Est-ce que les subventions régulièrement promises à la hausse vont se stabiliser, voire dans certains cas disparaître, comme il est proposé pour le Théâtre Para-Surbeck ou le Théâtre du Caveau? Pourquoi avoir choisi ces deux théâtres, pourquoi ne pas mener une réflexion plus aboutie pour l'ensemble des structures subventionnées, provoquer une mise à plat et argumenter une réorientation?

Sans débat de fond, il y a danger d'arbitraire. Qui dit arbitraire dit déficit de démocratie. Or, cela n'a échappé à personne, M. Mugny est soucieux de démocratie, c'est tout à son honneur, il nous l'a répété dans cette enceinte comme en commission. L'avenir nous dira si toutes ses intentions seront suivies de faits, ou si toucher à la moindre parcelle des positions et des droits acquis soulèvera une tempête qu'il serait politiquement correct de tempérer. Les paris restent ouverts.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a de cela trente ans, je m'en rappelle comme si c'était hier, j'étais invitée pour la première fois de ma vie au Grand Théâtre. C'était la joie, l'événement, j'allais au théâtre, le «Grand», s'il vous plaît, et je devais, comme chacun à l'époque, mettre mes plus beaux habits pour la circonstance.

Il y a deux semaines, toujours au Grand Théâtre, devant les loges, un couple assis sort de l'ordinaire. Madame a sur ses genoux un linge de cuisine plié dans lequel il y a son pique-nique, des sandwiches, des gâteaux, et le couple se met à manger copieusement pendant le spectacle. A trente ans d'intervalle, deux scènes qui, sans aucun doute, montrent notre évolution: entre l'accès privilégié d'il y a trente ans et le couple qui pique-nique, il y a un monde. Ces deux scènes au Grand Théâtre en font une caricature. A force de perte de repères, d'abolition de bar-

rières, ne finissons-nous pas par ne plus connaître les règles du bon usage? Au nom d'une liberté, par crainte de paraître ringard, nous nous taisons, vous vous taisez, Mesdames et Messieurs! Nous sommes pour l'accès de tout un chacun à la culture, par contre, nous tenons à ce que les règles d'usage ainsi que les valeurs de nos rituels soient respectées.

Trois mois après l'entrée en fonction du magistrat à la culture, M. Mugny, la ville est en émoi. Ses propositions en matière d'art dramatique sont stupéfiantes. Il faudrait fusionner le Théâtre de Carouge et la Comédie de Genève, c'est-à-dire supprimer un théâtre et en reconstruire un nouveau sur les ruines d'un autre, détruit pour la circonstance. Ce n'est pas une fusion, Mesdames et Messieurs, c'est une mise à mort! Plus dur encore, il y a les petits théâtres que l'on supprime ou que l'on réunit, selon ses affinités personnelles, sous prétexte de faire des économies. Mesdames et Messieurs, la situation devient inacceptable. Nous sommes, à Genève, tellement bien nantis, nous ouvrons la culture à tous et c'est une bonne chose, mais où est passé le respect de nos valeurs culturelles, où est passée la liberté du citoyen de choisir son théâtre? Quel avenir, quel dessein nous prépare notre magistrat? Le groupe radical désire le maintien et le développement de nos institutions phares, telles que le Grand Théâtre, la Comédie, les musées, les bibliothèques, et les événements qui sont souvent de réputation internationale. Nous demandons que chaque projet culturel s'inscrive dans une vision cohérente de la culture genevoise. Nous demandons une gestion responsable, c'est-à-dire des objectifs applicables à moyen et long terme, mais également un équilibre des différents courants culturels, tout en encourageant les nouveaux créateurs émergents.

Je terminerai par une citation de Raymond Devos, comique français bien connu: «Quand on va au spectacle, on s'habille, on se met sur son trente-et-un, les spectateurs font partie du spectacle, c'est un respect qu'ils doivent aux acteurs.»

*Page 70, cellule 3203, Musée d'ethnographie,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et de l'Union démocratique du centre, visant à diminuer les charges de 121 688 francs. La justification est la suppression du nouveau poste d'informaticien au Musée d'ethnographie.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Effectivement, cet amendement supprimant le poste d'informaticien au Musée d'ethnographie s'inscrit dans la logique de ce que nous avons déjà expliqué, à savoir que, pour le groupe libéral et pour les

autres groupes qui ont cosigné cet amendement, si l'on a besoin d'informaticiens, c'est à la DSI qu'on doit les placer et non pas dans les différents départements. Nous vous engageons à soutenir cet amendement.

M. Jacques François (AdG/SI). Je répondrai, au nom de l'Alternative, qu'il est évident que le Musée d'ethnographie n'a pas besoin d'un informaticien. En effet, pour ses comptes, il utilise un boulier japonais du XIX^e siècle, pièce magnifique dont la maintenance est assurée par l'ébéniste du musée! D'autre part, pour la communication, le Musée d'ethnographie utilise les signaux de fumée empruntés aux peuplades d'Amazonie – peuplades dont je ne me souviens plus du nom – mais aussi le langage sifflé des natifs de la Gomera, utilisé pour communiquer d'une vallée à l'autre. D'ailleurs, tous les conservateurs du musée sifflent couramment le gomérien! (*Rires.*)

Soyons sérieux! Il y a une confusion fondamentale sur ce qu'est l'informatique, ce n'est pas de votre faute! Mais il est évident que les machines et le système lui-même doivent être sous la responsabilité de la DSI. En revanche, que les départements aient besoin d'un informaticien pour gérer leurs propres programmes, leurs propres éléments de communication, c'est aussi une évidence. Comme contre-exemple, il y a le magnifique couac qui dure à l'Etat depuis maintenant dix ans, avec la mise en place de ce que l'on appelle le Centre des technologies de l'information, une centralisation informatique qui ne marche tellement pas que chaque département a fini par réaliser en douce des performances informatiques dans son coin!

L'idée fondamentale de mettre toute l'informatique à la DSI est une mauvaise idée. Bien sûr, s'agissant du système, c'est correct, mais du point de vue de l'utilisation de l'informatique dans les départements pour produire leurs propres systèmes d'information, c'est complètement ridicule! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 26 oui (5 abstentions).

Page 53, cellule 3001, Secrétariat du département, groupe de comptes 365, Institutions privées (FASe («La rue est à vous») page jaune 121).

Le président. Nous avons reçu un amendement du Conseil administratif visant à rétablir la subvention à la FASe pour l'engagement des deux coordinateurs des manifestations «La rue est à vous» en 2004. Cette subvention de 240000 francs a été supprimée par la commission des finances.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne vais pas répondre à tous les préambules énoncés par les différents partis de l'Entente, mais j'aimerais tout de même faire deux ou trois remarques avant de passer à l'amendement en question. S'il y a trente ans, Madame Gachet, vous alliez habillée comme pour votre première communion au Grand Théâtre, j'en suis fort aise! Mais sachez qu'il y a cinquante ans le Grand Théâtre offrait des spectacles l'après-midi, le soir et parfois le matin; cela ressemblait plus aux *Enfants du paradis*, c'étaient des spectacles où les gens allaient réellement s'amuser pour pas cher, alors qu'il y a trente ans seule une catégorie de la population avait accès à la culture.

Aujourd'hui, Genève est la ville d'Europe qui dépense le plus d'argent pour la culture par rapport à sa population. Indépendamment du fait que cet argent ne vise pas seulement à offrir des prestations aux gens de la ville de Genève, mais aussi à toute la région, y compris la France voisine, il faut rappeler que nous avons baissé les prix de toute une série de manifestations et rendu l'accès à la culture possible pour les personnes peu argentées. J'en suis très content et je considère que les membres de ce parlement en sont certainement aussi satisfaits. En outre, je trouve très sympathique que des gens amènent leur pique-nique au Grand Théâtre et j'espère que d'autres le feront aussi, ce sera un peu moins compassé! (*Applaudissements.*) Que cela ne vous empêche pas de continuer à voir ce qui se passe sur scène, Madame Gachet. En l'occurrence, ce n'était sans doute pas un problème, car ce pique-nique se passait certainement au-dessous de vous...

Concernant les autres considérations sur la Comédie, pour prendre uniquement cette institution, je rappelle qu'il s'agissait d'une hypothèse de travail et je pense qu'elle peut être mise sur la table et discutée. Il ne s'agissait en rien d'une décision, d'un diktat, ni même d'une proposition du Conseil administratif. J'espère que, dans les années à venir, il y aura d'autres propositions et j'en soumettrai un certain nombre au moment du budget 2005. Il y aura aussi d'autres coups de crayon et d'autres propositions d'augmentations dans d'autres secteurs. On a le droit de discuter et le débat en commission a été un débat fort intéressant, qui n'avait pas eu lieu depuis des années.

Sur la question du théâtre, je pense que le débat n'en est qu'à ses débuts. Vous allez tenter aujourd'hui de réintroduire des subventions et on verra qui gagnera. Cela dit, j'aimerais ici attirer votre attention sur le fait qu'actuellement vous êtes en train d'ajouter systématiquement des sommes à un budget que vous ne voterez de toute façon pas. J'ai bien entendu M. Bonny tout à l'heure dire que chacun a le droit de participer au débat sur le budget même s'il ne le vote pas. Il n'en demeure pas moins que vous êtes en train d'ajouter des montants, pour nous faire remarquer ensuite que nous dépensons trop!

A titre d'information, Madame Cornu, concernant la Compagnie Confiture, vous aviez demandé 80000 ou 100000 francs et nous vous avons promis que nous aiderions ce théâtre sur les fonds généraux. Vous savez qu'il a reçu 800 000 francs pour monter une pièce; cela montre bien que les fonds généraux fonctionnent pour tout le monde, y compris pour ce théâtre. Il n'y a pas d'ostracisme dans ce domaine.

J'ajoute que M. Cohen a répondu récemment positivement à son transfert au Casino-Théâtre. Il faut maintenant négocier le prix de ce transfert et, s'il est acceptable, M. Cohen dirigera le «Printemps confiture» au Casino-Théâtre. Puis, une fois la période de M. Hohl terminée, soit nous aurons toujours le «Printemps confiture», soit M. Cohen reprendra la Revue, je n'en sais rien, je ne peux pas prédire l'avenir. En l'état, ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que le Casino-Théâtre redeviendra un théâtre populaire, ce qu'il n'est que partiellement aujourd'hui. J'espère que vous aurez ainsi le sentiment que nous soutenons aussi le théâtre populaire.

En ce qui concerne l'amendement FASe, le Conseil administratif avait décidé, dans son programme de législation, de créer cette rubrique «La rue est à vous». Puis, dans l'enchevêtrement des débats budgétaires en juin et en juillet, nous avons oublié d'inscrire ces 240000 francs. En l'occurrence, l'objectif est d'engager deux personnes, qui travaillent actuellement dans les centres de loisirs de l'Etat de Genève, de payer leur salaire pendant deux ans pour qu'ils mettent sur pied, dans un certain nombre de quartiers, des événements du genre «La rue est à vous» comme cela se passe aux Pâquis. Nous avons évidemment sélectionné des personnes compétentes; une d'entre elles, M. René Den Haan, avait créé «La rue est à vous» aux Pâquis. Lorsque nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas inséré ce crédit dans le budget – ce dernier ayant été élaboré avant mon arrivée et avant la rédaction du programme de législation – nous avons donc ajouté ces 240000 francs après coup et il y a eu une majorité de circonstance en commission pour refuser cette subvention.

Les personnes engagées travaillent pour l'Etat et elles ne seront pas au chômage, mais ce serait dommage d'interrompre cette expérience qui vient de commencer, qui a d'ailleurs été récemment présentée à la Délégation fêtes et quartiers – composée de MM. Tornare, Ferrazino et de moi-même – et qui devrait donner des résultats à partir de mai ou juin, l'année prochaine. Si tout se passe bien, trois quartiers supplémentaires, en plus de celui des Pâquis, devraient bénéficier d'une animation et d'un travail d'intégration extrêmement important. Là, nous rejoignons ce que l'on appelle un travail culturel d'intégration dans les quartiers.

Alors, voilà, je vous appelle à voter cet amendement du Conseil administratif, à nous donner les moyens de réaliser ce qui correspond au programme de l'Alternative, mais aussi, je l'espère, aux vœux d'une partie un peu plus large de ce Conseil municipal.

M. Georges Queloz (L). «La rue est à vous» s'inscrit dans la même logique et le même esprit que la Semaine de la mobilité. Ce que je dénonçais tout à l'heure, c'est justement cette municipalisation des manifestations. Autrefois, des sociétés ou des associations à but non lucratif devaient prendre le risque d'organiser des manifestations. Elles avaient la responsabilité de savoir combien elles allaient investir pour retrouver leurs billes.

Aujourd'hui, le coût d'un orchestre, par exemple, a pratiquement doublé puisque les tarifs que pratique la Ville ne sont pas discutés. Résultat des courses, aucune association à but non lucratif n'a la possibilité d'organiser des manifestations. On décourage les personnes faisant du bénévolat, parce qu'on en paie d'autres pour participer aux manifestations. Dans le cas présent, nous sommes en train de mettre sur pied une infrastructure lourde qui va encore s'agrandir et nous ne sommes qu'au début d'une longue aventure qui nous coûtera le lard du chat!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 43 oui contre 31 non.

Page 62, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Théâtre Para-Surbeck, page jaune 125).

Rapports oraux de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de la subvention au Théâtre Para-Surbeck» (P-92 A/B)¹.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente et de l'Union démocratique du centre demandant le rétablissement de la subvention annuelle au Théâtre Para-Surbeck, à savoir une augmentation des charges de 86000 francs. Cet amendement est lié à la pétition P-92, intitulée: «Contre la suppression de la subvention au Théâtre Para-Surbeck». Nous allons donc traiter ici les rapports de majorité et de minorité y relatifs. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions (R). Ayant constaté que la pétition avait un lien évident avec le projet de budget 2004 de notre commune, la commission des pétitions a traité cette der-

¹ Commission, 2695.

nière avec célérité et, à l'issue de ses travaux, a admis l'urgence, puisqu'en débattre après le vote du budget n'aurait guère eu d'effet. Un commissaire, membre du bureau, devait faire valoir cet argument auprès de ses collègues du bureau. Apparemment, il l'a fait sans succès, puisque ce dernier n'a pas voulu en débattre lors de nos séances des 2 et 3 décembre, renvoyant l'objet aux séances du budget, soit aujourd'hui 6 décembre.

M. Pascal Rubeli, rapporteur de majorité (UDC). Comme vient de le rappeler la présidente, cette pétition nous a été adressée peu de temps avant le vote du budget et, avec célérité, nous avons reçu les pétitionnaires en date du 10 novembre, de façon à pouvoir analyser cette pétition. Les pétitionnaires sont venus avec plus de 2100 signatures, qui ont été recueillies en un temps record. Il ressort de cette audition plusieurs points importants qui sont énumérés ci-dessous. Vous en connaissez certains, puisque cette affaire a déjà été traitée lors d'autres séances du Conseil municipal.

Ce théâtre existe depuis vingt ans et, pendant sept ans, il a fonctionné sans subvention, avec les difficultés que l'on peut imaginer, et a tout de même perduré avec succès. La subvention accordée à ce jour était de 86000 francs et elle n'a été indexée que de 12% depuis le début de son attribution, avec des variations non linéaires. Ce théâtre a déménagé à plusieurs reprises, dont l'avant-dernière fois à Villereuse, où la Ville de Genève investissait un montant de 40000 francs annuellement, montant qui n'est plus à payer dès lors que le théâtre s'est installé aux Grottes. Les locaux mis à disposition par la Ville n'étaient que des hangars destinés à une carrosserie et ils ont été aménagés par MM. Para et Surbeck, avec l'aide de deux employés de la Ville pendant une courte durée qui, sauf erreur, a été de trois mois. Un loyer annuel de 10000 francs est perçu par la Ville et régulièrement réglé par les débiteurs. Pour parfaire l'accueil et agrémenter l'ambiance avant le spectacle, un repas est servi à un prix très raisonnable qui ne dégage qu'une très faible marge. Le nombre de repas servis varie entre dix et quinze par soir. La salle de spectacle est régulièrement entièrement remplie à chaque représentation, ce qui représente environ 1500 personnes par production et, sachant qu'il y a trois spectacles par an, 4500 spectateurs annuels. La subvention ne concerne pas deux personnes, mais bien un théâtre, qui fait d'ailleurs également travailler d'autres corps de métiers tels qu'imprimeurs, couturiers, décorateurs, bien que la grande majorité des travaux de mise en place des spectacles soit exécutée par les deux acteurs. Chaque spectacle représente un coût de production d'environ 40000 francs, chiffres tirés du bilan qui est d'ailleurs en main du département et de ceux qui veulent le connaître.

Un commissaire pose la question de savoir si les pétitionnaires connaissent le taux d'effort du théâtre: sponsors, mécènes, etc. La réponse est négative.

Un commissaire constate que le théâtre n'est pas prêté à d'autres artistes, à quoi il est répondu qu'il n'est pas possible de le faire, puisque c'est dans la salle de spectacle que se construisent les décors et qu'il y a trois productions par an qui ont une assez longue durée. Il n'est donc pas possible de mettre cet emplacement à la disposition d'autres artistes.

Un commissaire pose la question de savoir ce qui se passerait si la subvention était supprimée. La réponse est que, dans ce cas, ce serait l'arrêt de mort du théâtre et qu'il ne resterait qu'une salle vide.

Un commissaire pose la question d'une éventuelle collaboration avec d'autres comédiens, ce à quoi il est répondu que la salle et le concept, qui existent depuis plus de vingt ans, sont prévus pour des représentations à deux comédiens, étant précisé que plus de 70 spectacles ont déjà été montés.

Un commissaire demande de quoi il en retourne concernant les séminaires donnés par MM. Para et Surbeck, notamment en ce qui concerne les rentrées liées à ces prestations. Il est répondu que MM. Para et Surbeck paient un loyer de 3000 francs pour l'utilisation de la salle et que ces prestations n'entrent pas dans le bilan du théâtre puisqu'il s'agit d'une activité annexe, dont le revenu est d'ailleurs, pour une partie, réinvesti dans le fonctionnement du théâtre.

Un commissaire demande à combien s'élève le montant des cotisations versées par les membres de l'association qui, en compensation, bénéficient de deux spectacles gratuits.

Le montant des cotisations est de 14272 francs selon le bilan.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas tourner la page vu l'âge avancé des protagonistes – qui, selon lui, n'ont fait aucun effort pour améliorer les prestations et émerger – pour permettre à des jeunes plus talentueux de pouvoir bénéficier de cette subvention.

Les pétitionnaires rétorquent que tenir depuis plus de vingt ans, avoir un public fidèle et régulier, est certainement un gage de valeur.

Un commissaire aimerait savoir si le grand nombre de signatures n'est que le fait des spectateurs.

Il est répondu que, pour une part, il s'agit de spectateurs, mais également des clubs sportifs, etc. Les gens se sont vraiment mobilisés pour maintenir en vie ce théâtre, qui répond à un besoin, d'autant plus qu'il est l'un des seuls à se situer sur la rive droite de Genève.

Les pétitionnaires quittent la séance.

Un commissaire rappelle qu'une démarche identique a été traitée à la commission des arts et de la culture, d'où il est ressorti, après vote des commissaires, que le maintien de la ligne budgétaire était souhaité à une grande majorité.

Un commissaire rappelle que ce théâtre fait l'objet d'une subvention particulière, qui a été rétablie à une ou deux voix près lors de précédentes séances du budget. Le dossier est connu mais une décision est difficile à prendre.

Un commissaire a l'impression qu'il s'agit d'un règlement de comptes et que la décision de suppression de la ligne peut découler, en partie, d'une affaire personnelle liant les intéressés.

Un commissaire soulève la question qui serait liée à la disparition de ce théâtre, qui est celle de l'indemnité d'expulsion qui serait contractuellement à régler par la Ville.

Un commissaire précise que, pour lui, il n'est pas question d'entrer en matière pour le maintien de la ligne, étant donné que le théâtre n'est pas ouvert à d'autres artistes. Par ailleurs, les prestations en nature reconduites d'année en année sont un argument de plus contre l'entrée en matière.

Un commissaire précise que ce théâtre présente une particularité et qu'il est une exception. Ce théâtre ne correspond pas à une définition claire selon la politique culturelle de la Ville de Genève (selon le magistrat en charge du département).

Un commissaire ne voit pas où il est mentionné par écrit qu'un théâtre doit être ouvert à d'autres. D'ailleurs, aucune demande de ce genre n'a été faite à MM. Para et Surbeck, selon leurs dires.

En conclusion, le classement de la pétition est mis aux voix, il est accepté par 8 oui contre 6 non (1 abstention). Un commissaire demande un vote complémentaire sur l'urgence. L'urgence est mise aux voix et est acceptée par 8 oui et 7 abstentions.

M. Patrice Reynaud, rapporteur de minorité (L). Je vais vous donner connaissance de mon rapport de minorité. Je ne reviendrai évidemment pas sur ce qui vient d'être dit par M. Rubeli, je vais me limiter ici à rappeler brièvement ce qu'est le Théâtre Para-Surbeck. J'expliquerai tout aussi brièvement les arguments qui devraient prévaloir, selon la minorité de la commission des pétitions, lors du vote final du Conseil municipal sur la subvention accordée jusqu'alors audit théâtre.

Associés depuis l'année 1980, Claude Para et Luc Surbeck ne se voient accorder qu'en 1988 une première ligne nominative de subvention par la Ville de Genève, reconnaissant ainsi le caractère novateur et éminemment artistique de leur petit théâtre intimiste à deux comédiens.

Cette première ligne, initialement fixée à la somme de 75000 francs, n'aura pratiquement pas été modifiée jusqu'à ce jour où le magistrat, nouvellement chargé de la culture en Ville de Genève, propose la suppression pure et simple d'une subvention longuement et toujours reconduite d'un montant de 86000 francs.

Etant rappelé le fait qu'une telle subvention ne couvre que bien imparfaitement les frais de fonctionnement du théâtre et les frais de production des trois spectacles annuels, MM. Para et Surbeck ne peuvent se passer de ressources extérieures pour mener à bien leur œuvre, d'une part, et, d'autre part, tout simplement pour subvenir à leurs besoins personnels.

Or, c'est bien là l'un des principaux reproches que leur font les partis de l'Alternative. En effet, il est fait grief à M. Para d'avoir perçu une rémunération d'enseignant de la part de l'Etat et de recevoir désormais une retraite depuis qu'il en a récemment atteint l'âge.

Ces mêmes partis reprochent également aux deux artistes de ne point ouvrir leur théâtre à d'autres, «au monde», a-t-on même pu entendre.

Certes, mais avec quels moyens financiers? en tout cas pas ceux issus d'une subvention couvrant déjà à peine les frais actuels du théâtre.

De plus, je serais particulièrement intéressé de connaître l'assise textuelle d'une obligation d'ouverture au monde qui s'imposerait aux théâtres subventionnés.

Bien plus que de si faibles motivations, la volonté qui sous-tend cette décision de suppression de la subvention du Théâtre Para-Surbeck n'est rien d'autre que celle d'un magistrat et d'un parti de ne plus laisser au cœur de notre cité, pourtant si riche et si cosmopolite, qu'une seule forme de culture, alternative bien sûr.

Or, comme élus de toute une population, nous ne pouvons accepter un déséquilibre aussi manifeste entre divers types de culture au seul et combien fallacieux prétexte qu'il existerait deux cultures, l'une de gauche, l'autre de droite.

Nous ne pouvons davantage accepter de ne pas écouter plus de 2000 pétitionnaires, regroupés autour d'un même but, d'une même angoisse surtout, en à peine une semaine.

Nous ne pouvons pas davantage assassiner d'un seul coup de plume l'œuvre de toute une vie de deux artistes, ni plus de vingt-deux ans d'histoire d'un théâtre.

Premier débat sur le rapport P-92 A/B

M. Guy Mettan (DC). J'aimerais applaudir vigoureusement M. Mugny – je sais que vous l'avez déjà fait, mais j'espère que vous vous associerez à mes applaudissements. On a pu entendre M. Mugny se féliciter de soutenir la culture populaire à Genève, notamment en ce qui concerne le Grand Théâtre et, tout à l'heure, le Casino-Théâtre. Dans ce cas, Monsieur Mugny, pourquoi ne soutenez-vous pas le Théâtre Para-Surbeck qui est le plus populaire de Genève? Pourquoi vous en prenez-vous, pour on ne sait quelle raison, à ce théâtre qui se trouve être le seul théâtre pénalisé dans votre budget, le seul qui, avec le Théâtre du Caveau

sur lequel on reviendra tout à l'heure, subit votre vindicte, alors que vous prétendez défendre la culture populaire? Nous vous appelons, Monsieur Mugny, à être conséquent avec vous-même et à rétablir cette subvention le plus vite possible, surtout que les 12752373 francs de boni supporteront aisément d'être diminués de 86000 francs pour cette noble cause.

M. Queloz ne l'a pas dit, mais j'espère qu'il va nous le rappeler: ce théâtre est populaire parce que c'est l'un de ceux qui coûtent le moins cher à la place. M. Queloz m'a donné les chiffres l'autre jour: je le laisse les rappeler, puisque c'est lui qui a fait cette recherche. Le prix des sièges au Théâtre Para-Surbeck est l'un des moins élevés de la ville, et que faites-vous, Monsieur Mugny? Vous supprimez la trop modeste subvention à ce théâtre! Cela montre que vous n'avez pas agi au nom d'une politique globale de la culture, mais que vous semblez avoir choisi au hasard et que c'est malheureusement tombé sur ce malheureux théâtre, puisqu'il n'existe aucune explication rationnelle à cette décision.

En conclusion, j'aimerais dire que nous soutenons la pétition et que nous appelons donc à refuser son classement. Nous vous invitons tous à rétablir cette subvention, faute de quoi le Parti démocrate-chrétien – j'imagine avec l'Entente – à chaque session du Conseil municipal durant l'année 2004, reviendra avec un projet d'arrêté pour rétablir cette subvention!

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). En quelques mots, voici les raisons pour lesquelles notre groupe, l'Alternative même, ne votera pas l'amendement qui est proposé par l'Entente. Tout d'abord, il faut expliquer qu'il ne s'agit pas, ici, de laisser tomber le Théâtre Para-Surbeck pour de bon, mais simplement de lui appliquer dans le futur le même régime qui est appliqué aux autres théâtres, qu'il s'agisse de petits théâtres professionnels ou amateurs, des théâtres qui, la plupart du temps, sont effectivement générateurs d'emplois, dans le sens où ils emploient aussi de jeunes comédiens à qui ils donnent ainsi l'occasion de faire leurs armes. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause le rôle de ce théâtre dans le tissu socioculturel de notre ville, rôle qui est d'ailleurs confirmé, comme l'a dit M. Mettan, par les nombreux et fidèles adeptes fréquentant ce théâtre. Il ne s'agit bien entendu pas non plus, pour nous, de sanctionner ce théâtre en mettant en cause la qualité de ses productions.

Dans quel contexte faut-il donc situer la suppression de cette subvention? Et pourquoi voulons-nous appliquer une mesure que l'on n'applique à aucun autre théâtre? Depuis des décennies, une subvention est accordée au Théâtre Para-Surbeck, qui n'a jamais été générateur d'emplois, au contraire, qui n'a jamais accueilli dans son enceinte d'autres productions ou compagnies et qui n'a pas non plus collaboré avec d'autres comédiens ou metteurs en scène. C'est effectivement le seul théâtre qui profite d'une subvention régulière de la Ville dont on peut dire

que, de facto, elle entretient deux comédiens qui ont un privilège et un statut quasiment équivalent à celui d'un fonctionnaire d'Etat! (*Exclamations et rires.*) De manière générale, il est vrai que notre groupe a plutôt la réputation de défendre les fonctionnaires. Mais, aujourd'hui, nous estimons pourtant devoir corriger une inégalité, puisque Para-Surbeck bénéficie d'un traitement dont ne jouissent pas d'autres théâtres qui le mériteraient aussi.

Aussi longtemps que la Ville ne sera pas en mesure d'accorder les mêmes privilèges à tous les théâtres, amateurs et professionnels, qui, compte tenu de leur succès et de la qualité de leur production, pourraient y prétendre, nous serons obligés de veiller à ce qu'il y ait une égalité. C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, que nous ne voterons pas cet amendement.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts prend acte des rapports des deux rapporteurs, ainsi que des arguments des pétitionnaires. Il remarque qu'effectivement, comme l'a souligné M. Rubeli, la pétition a été classée au niveau de la commission des pétitions. Aujourd'hui, nous, les Verts, allons refuser le rétablissement de la ligne budgétaire pour ce théâtre, car nous sommes en faveur d'une politique cohérente en matière culturelle, en particulier en faveur de la réorganisation de la scène culturelle telle qu'elle a été commencée déjà sous l'ancienne magistrature et telle qu'elle se poursuivra. Nous sommes également en faveur de la distribution équitable des subventions qui permettraient l'émergence de la création, de la rationalisation de la gestion des outils culturels, comme le nouveau magistrat l'a d'ailleurs expliqué. Enfin, nous sommes en faveur de la diversité et de la qualité des prestations.

Nous faisons également remarquer que la subvention n'est pas un droit acquis, en dépit du nombre d'années pendant lesquelles elle a été octroyée à ce théâtre. Cela ne signifie pas que ce dernier a droit à l'octroi de cette subvention désormais, d'autant plus que des signaux ont été donnés dans le passé, à plusieurs reprises, et qu'un malaise a été exprimé en commission des pétitions par un certain nombre de commissaires, quant à la poursuite du financement de ce théâtre. Enfin, nous relèverons que les subventions ont pour objectif le financement de productions et de projets artistiques et non le financement de postes de travail, comme la préopinante l'a d'ailleurs relevé. Pour toutes ces raisons, nous refuserons la réintégration de cette ligne budgétaire.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le groupe radical a le très net sentiment que la décision prise par le magistrat en charge des affaires culturelles n'a que peu de rapport avec l'aspect culturel et artistique du Théâtre Para-Surbeck. (*Applaudissements dans la tribune du public.*) Certains conseillers municipaux, dans le passé...

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Madame Hämmerli-Lang. Je rappelle au public qu'il est interdit de manifester. Veuillez poursuivre, Madame.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang. Certains conseillers municipaux, dans le passé, voulant déjà supprimer cette subvention, n'ont pas hésité à déclarer qu'il n'appartenait pas à la Ville de subventionner un couple. Ces conseillers ont fait la démonstration du proverbe: *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage!* Reprocher à MM. Para et Surbeck de travailler en duettistes ne tient pas, puisque c'est une chose relativement courante dans le milieu artistique. De plus, on ne peut se déclarer partisan de la pluralité des genres dans l'expression artistique et vouloir en supprimer un en usant, au sein de l'Alternative, de chantage aux votes positifs sur d'autres objets municipaux! C'est pourquoi le groupe radical vous invite, Mesdames et Messieurs, à maintenir la subvention du Théâtre Para-Surbeck.

M. Georges Queloz (L). Le Théâtre Le Poche accueille 17000 spectateurs, reçoit 2,1 millions de francs de subvention, ce qui fait 123 francs la place. La Comédie totalise 23000 spectateurs, reçoit 4,5 millions de francs environ, ce qui équivaut à 195 francs la place. Le Théâtre Para-Surbeck reçoit 86000 francs, il compte jusqu'à 4500 spectateurs, soit un coût de 19 francs la place! 4500 spectateurs par an se rendent en effet aux spectacles produits par le Théâtre Para-Surbeck.

Ce qu'il faut ajouter à cela, c'est que la Comédie, si elle faisait chaque soir le plein de ses 600 places, devrait, pour avoir ces 23 000 spectateurs, travailler 38 soirs. Le Poche, qui possède 120 places, s'il faisait le plein chaque soir, devrait travailler 141 soirs. Le Théâtre Para-Surbeck, qui possède 85 places, s'il faisait le plein chaque soir, devrait travailler 52 soirs. Faites le compte! Je précise encore que 86000 francs, c'est ce qu'a dépensé le Théâtre Le Poche pour sa plaquette de présentation de la saison et c'est la moitié du budget de fonctionnement de la Fondation d'art dramatique!

Ce soir, il y a des partisans de l'euthanasie qui veulent tirer la prise, mais je propose au Conseil administratif de remettre cette subvention dans le budget, car il n'est pas possible de faire autrement. On peut sortir tous les arguments qu'on veut, il n'est pas acceptable que ces deux artistes, après avoir travaillé pendant plus de vingt ans, soient maintenant dans l'angoisse de savoir s'ils auront ou non une aide pour une pièce ou une autre.

Tout à l'heure, on a entendu dire que cette subvention servait aux salaires, mais c'est méconnaître les frais de fonctionnement d'un théâtre. Ce que vous reprochez au Théâtre Para-Surbeck, c'est de ne pas créer d'emplois. Les deux comédiens font tout et c'est cela qui vous dérange. Pour vous, ce sont peut-être

des gâche-métier! Ils s'occupent eux-mêmes de la technique, de l'administration, ils sont les artistes, les comédiens, ils servent à manger, ils tiennent la caisse... Dans les autres théâtres, pour chacun de ces postes, il y a un employé.

Aujourd'hui, enlever 86000 francs de subvention à ce théâtre, c'est tout simplement une mise à mort. Je propose à M. Mugny de savoir raison garder et de faire un plan de désengagement sur une période qui irait jusqu'à la fin de la législature. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral souhaite remettre cette subvention dans le budget.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Notre groupe soutient la proposition du magistrat, c'est-à-dire que la compagnie ne retrouvera pas de ligne budgétaire libellée à son nom. Mais, en revanche, selon la procédure en usage, la compagnie peut présenter des demandes ponctuelles de soutien à la création.

M. David Metzger (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste soutient le magistrat Patrice Mugny dans sa décision de supprimer cette subvention et appuie ses partenaires de l'Alternative. Nous tenons toutefois à rappeler que le Théâtre Para-Surbeck pourra ponctuellement demander une aide auprès du département des affaires culturelles comme tout autre organisme peut le faire. Nous voulons souligner, à cette occasion, que cette suppression de subvention nous semble faire partie d'une réorganisation de la scène théâtrale qui nous apparaît pour l'instant mineure. On peut ainsi regretter que cette suppression intervienne avant qu'un projet complet concernant la politique de la scène théâtrale ne nous soit communiqué. Nous serons donc très attentifs, durant ces prochains mois, à la présentation par M. Mugny d'une politique culturelle de la scène théâtrale qui soit claire, cohérente et complète. Le Parti socialiste refusera donc cet amendement.

M^{me} Claudine Gachet (R). Le Théâtre Para-Surbeck, comme tout le monde le sait, est un théâtre d'auteurs dans la ligne classique du vaudeville et du théâtre à thème. Claude Para est l'un des derniers représentants d'une génération de comédiens, il a fait cela toute sa vie, Mesdames et Messieurs. Avec Luc Surbeck, ils sont des spécialistes du théâtre intimiste de boulevard, et cela est unique, irremplaçable. Dans l'idée de l'accès à la culture pour tous, nous devons avoir le souci d'une meilleure répartition des différents courants culturels. Comment peut-on accepter de supprimer une ligne de subvention de 86000 francs seulement, alors qu'une manifestation de trois semaines comme le Festival de la Bâtie prévoit de percevoir un million de francs cette année? Evidemment, le public du Festival de la Bâtie n'est pas celui du Théâtre Para-Surbeck, mais c'est une autre tranche de la population que nous nous devons de soutenir et qui représente 4500 spectateurs

par an. C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs, que le groupe radical vous recommande de soutenir cet amendement qui demande de rétablir la ligne de 86000 francs.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Monsieur le conseiller administratif, vous avez pris cet été, dans les premières semaines qui ont suivi votre élection comme magistrat au département de la culture de notre cité, la décision de supprimer définitivement la ligne nominative de subvention annuelle attribuée depuis 1988 au Théâtre Para-Surbeck, qui s'élève à 86000 francs comme nous l'avons déjà entendu. C'était votre droit, dans l'exercice de votre pouvoir. Pourtant, nous aimerions penser que cette décision brutale est l'un des nombreux effets dévastateurs de ce fameux été caniculaire, dont nous n'avons pas fini de payer les conséquences...

Vous le savez aussi bien que nous, la suppression de cette subvention prive cette compagnie de ses principaux moyens d'exister tout autant que de reconnaissance. Au nombre des arguments que vous avancez, nous entendons que vous considérez que ce théâtre s'est reposé sur cette unique subvention attribuée par la Ville de Genève voici un certain nombre d'années. Certes, notre subvention est sa principale ressource, mais vous oubliez de préciser qu'une association le soutient, que le taux d'autofinancement du théâtre, eu égard à son succès, est parfaitement honorable. A cela s'ajoute l'investissement indéniable des deux acteurs dans toute l'administration de leur affaire. Au total, nous sommes contraints de reconnaître que cette compagnie fait des efforts d'autonomie non négligeables.

C'est dire qu'il nous paraîtrait bien aléatoire de prétendre que le Théâtre Para-Surbeck, et quelques autres petits théâtres de la ville, useraient ou abuseraient principalement des deniers publics, au point qu'il faille de toute urgence s'y attaquer. Ce serait témoigner d'une connaissance bien superficielle des subventionnés de notre ville, ne serait-ce que dans le domaine de la culture.

Pour notre part, nous estimons regrettable que la remise en question d'une subvention municipale n'ait pas fait l'objet d'une étude et d'un débat de fond sur la question fort pertinente des critères de subventionnement des petites et des moyennes institutions artistiques de notre cité. En effet, un geste tel que le vôtre – quasi isolé, que nous aimerions encore une fois considérer comme une maladresse – appelle le psychodrame en lieu et place d'une action concertée et réfléchie.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est à vous que je m'adresse maintenant; le magistrat propose, le Conseil municipal dispose. Allons-nous avoir la surprise de voir une Alternative qui, d'ordinaire, prône la liberté d'expression, l'Etat social, refuser de soutenir un petit théâtre différent – un théâtre à sa manière – situé dans un quartier cher à vos cœurs qui est celui des Grottes, animé depuis vingt-cinq ans par les fondateurs mêmes, les acteurs qui

sont toujours actifs dans leur théâtre? Allons-nous devoir constater ici que le sort des renards du parc Bertrand, ou celui des chauves-souris en ville de Genève, tire plus de larmes au groupe des Verts que celui de deux artistes originaux?

En revanche, nous n'aurions pas été surpris d'entendre, au nom de tous ces merveilleux principes politiques, toute une série d'invectives à notre égard si, d'aventure, une décision de ce type avait été prise par un magistrat de l'Entente. Les récents événements au Grand Conseil le prouvent: il n'en faut pas tant pour que certains d'entre vous montent aux barricades!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, trouvez-vous juste que ce Théâtre Para-Surbeck – et quasiment lui seul – devienne le bouc émissaire d'une situation fort peu claire concernant la politique de subventionnement de la Ville laissée par le magistrat précédent et nos collègues des législatures passées? Ne trouvez-vous pas que le geste du magistrat était en l'occurrence un peu trop facile, parce que la cible était trop proche, sans grands moyens de défense, et que la seule justification d'avoir le pouvoir et d'être le plus fort pour l'accomplir ne peut nous satisfaire?

Certes, le magistrat a agi de son plein droit et nous ne nous plaindrons pas d'un magistrat qui prend des décisions, bien au contraire! Mais si nous sommes là, élus, dans cette enceinte, ce n'est pas pour suivre purement et simplement les décisions d'un magistrat, fût-il le meilleur, fût-il de notre couleur. Nous sommes là pour préserver le regard critique et l'action lucide, c'est aussi ce qu'attendent nos électeurs. Permettez-moi en outre de vous rendre attentifs au fait que la commission des arts et de la culture s'est penchée sur cette question et qu'après avoir auditionné tour à tour le magistrat et les deux acteurs du Théâtre Para-Surbeck, elle a clairement pris position en faveur du rétablissement de la subvention. A ce titre, les trois commissaires socialistes, dont notre très excellente présidente, M^{me} Virginie Keller Lopez, ont voté en faveur de cette subvention.

Nous ne comprenons toujours pas les motifs qui ont poussé la commission des finances à ne pas se joindre au vote de notre commission. Nous vous demandons instamment ici de suivre le vote de la commission des arts et de la culture. En effet, en l'absence d'une réforme profonde, qui concernerait au minimum toutes les petites et moyennes institutions culturelles de la ville, quant aux critères de subventionnement, en l'absence d'un débat sur ces nouveaux critères d'accès aux subventions municipales, qui lui seul permettrait d'établir qui est méritant et qui ne l'est pas, nous vous invitons à exclure ce geste hâtif et irréversible que serait la suppression de cette subvention et à rétablir, à la ligne 310641, la somme de 86000 francs attribuée à ce théâtre.

J'ai une dernière remarque à faire sur un mauvais argument parmi tant d'autres: nous n'avons pas à avoir de contrôle sur les revenus des artistes indépendants. Il n'existe pas de loi – ou alors, présentez-la-moi! – qui empêcherait un

artiste indépendant d'enseigner la journée, de jouer le soir, de servir éventuellement au bar après la représentation et de faire du striptease la nuit, qui sait, pourquoi pas? Rien ne l'interdit.

En conséquence, nous ne retiendrons pas cet argument et nous vous invitons à rétablir cette ligne en l'absence d'un débat démocratique mené ici, au nom d'une politique réfléchie et responsable. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel, cette subvention a été rétablie très majoritairement par la commission des arts et de la culture, notamment avec des voix socialistes.

J'aimerais aussi qu'on m'explique en quoi on peut comparer le salaire hypothétique versé à un fonctionnaire à cette subvention, qui n'est d'ailleurs que de 860 000 francs pour deux personnes. Cela ferait des fonctionnaires bien mal payés, me semble-t-il, dans le cas d'espèce!

Ceux qui sont allés au Théâtre Para-Surbeck – et j'espère qu'avant de prendre une telle décision vous vous y êtes rendus au moins une fois – connaissent l'effort fourni par ces deux personnes, qui travaillent durant des heures et des heures pour monter les spectacles, faire à manger, vendre les billets, billets qui sont, on l'a dit, à des prix tout à fait raisonnables. C'est bien là une démarche d'entrepreneurs, ne l'oublions pas. Cette subvention de 86000 francs, comparée aux autres que l'on accorde à longueur d'année et même si on peut discuter, quoique très relativement, de la manière dont fonctionne ce théâtre, cette subvention est peu importante, notamment par rapport au boni qui nous a été annoncé ce matin et dont nous nous réjouissons évidemment!

Le président. Avant de passer la parole à M. Bonny, je voudrais saluer, dans la tribune, notre ancien collègue, M. Baehler. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, reconnaissons aux magistrats, quels qu'ils soient, le droit de mener leur politique. Ils ont été élus démocratiquement pour cela, M. Muller nous l'a même rappelé ce matin. C'est donc leur droit le plus strict de mener la politique pour laquelle ils ont été élus et, dans ce sens, le magistrat Mugny a tout à fait le droit de proposer la suppression de la subvention au Théâtre Para-Surbeck, il n'a même pas besoin de s'en expliquer.

Là où le bât blesse pour ce projet de budget, M. Mugny l'a rappelé tout à l'heure, c'est qu'il y aura des changements l'année prochaine dans le domaine théâtral. Sachant que cela fait à peine six mois que M. Mugny est en poste et

qu'au moment où le budget a été déposé il était là depuis deux mois, nous comprenons bien qu'il n'a pas pu changer toute la politique menée pendant les douze dernières années par M. Vaissade.

C'est pourquoi je crois qu'il serait tout simplement sage d'attendre le budget 2005, pour voir exactement comment M. Mugny entend mener sa politique culturelle, également au niveau des subventions. On peut, là aussi, être tout à fait d'accord: il n'y a pas de raison qu'il y ait des subventions éternelles. J'ai même entendu dire qu'il y avait des rentes de situation. On peut tout à fait comprendre cet argument, je le trouve tout à fait valable, mais en l'occurrence, ce soir, par rapport à la subvention du Théâtre Para-Surbeck, j'ai vraiment l'impression qu'on s'attaque «personnellement» à un théâtre. Vu de l'extérieur, cela peut paraître mesquin et je pense qu'à ce titre il serait raisonnable d'attendre l'année prochaine pour rediscuter de cette subvention.

C'est d'ailleurs pour cela que j'interpellais les membres de l'Alternative qui, tout à l'heure, en la personne de M^{me} Spielmann et de M. Metzger, disaient que le Théâtre Para-Surbeck aurait le droit de faire des demandes de financement sur les fonds généraux pour la création. Mais est-ce que ces fonds auront cet argent? On n'en sait rien! M^{me} Spielmann et M. Metzger ont vraiment là une attitude à la Ponce Pilate: «Je m'en lave les mains, on verra bien ce qui se passera avec les fonds pour la création. Ainsi, je n'ai pas trop mauvaise conscience et le show peut continuer!»

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, j'en ai discuté avec plusieurs d'entre vous et je sais très bien que, pour certains, si vous votez la suppression de cette subvention, c'est parce que l'Alternative est un bloc et que vous ne pouvez aller contre le magistrat. On sait très bien comment fonctionne le jeu politique, on le comprend fort bien, mais soyez alors des Ponce Pilate jusqu'au bout: allez vous laver les mains au moment du vote! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). M. Bonny vient de faire la défense de l'arbitraire, en tout cas dans une partie de son exposé. Le synonyme de l'arbitraire, c'est le fait du prince et on pourrait comprendre que le magistrat dise: «La subvention du Théâtre Para-Surbeck, dorénavant, n'est plus accordée. Ne me demandez pas pourquoi, j'ai décidé, je suis le prince!» Evidemment, dans un parlement qui se réclame de la concertation, ce n'est pas la bonne méthode, on est d'accord. Il n'en demeure pas moins qu'en l'occurrence c'est le fait du prince et que, derrière ce fait du prince, il y a une tentative de lui donner un certain corps. Cette tentative a été principalement le fait de M^{me} Lanz et, subsidiairement, de M^{me} Contat Hickel et il s'agit quand même de leur répondre.

M^{me} Lanz nous dit qu'elle soutient le théâtre et plus particulièrement le théâtre amateur. Est-ce qu'elle assimile le Théâtre Para-Surbeck à un théâtre amateur? C'est un *lapsus linguae* que vous avez fait, Madame Lanz, et je l'ai noté avec délectation. Assimiler le Théâtre Para-Surbeck à quelque troupe de collégiens ou d'habitants qui décident de se mobiliser pour retracer un instant d'histoire, c'est évidemment ne pas faire honneur à Para-Surbeck. Il faut reconnaître le statut du Théâtre Para-Surbeck. C'est un théâtre implanté, professionnel, qui présente des spectacles d'abonnements. A l'évidence, il ne s'agit pas d'un théâtre amateur, mais d'une troupe qui a sa place dans la ligne budgétaire qui lui est actuellement dévolue.

On fait toujours les mêmes reproches au Théâtre Para-Surbeck: il ne crée pas d'emplois, il ne loue pas sa salle, il n'invite pas d'artistes ni de metteurs en scène. Vous avez ajouté, Madame Lanz, c'est une nouveauté, qu'on a l'impression de servir une rente de situation à deux personnes. Tous ces arguments ne font qu'un, qui consiste à dire: «Contre la subvention, quel est le cahier des charges du Théâtre Para-Surbeck?» Alors, évidemment, si la subvention était celle que l'on a l'habitude de voir dans le budget de la culture, on pourrait l'obliger à produire un certain nombre de spectacles; en ce qui concerne la fabrication des décors, on pourrait lui demander de s'adresser à tel atelier plutôt qu'à tel autre, dans la mesure où, peut-être, la Ville aurait quelques raisons de vouloir faire fonctionner tel atelier... Mais à partir du moment où on lui donne une subvention de 86000 francs, dont 12000 francs sont déjà affectés au paiement du loyer, la question qui se pose est de savoir ce que l'on peut attendre de ce subventionné. En l'occurrence, on peut attendre qu'il nous présente des spectacles d'abonnements, mais on ne peut pas lui demander de payer des acteurs sur de longues périodes, entre la phase de préparation et la phase de jeu proprement dite, ni de payer des électriciens, des metteurs en scène, pour le seul bonheur de créer des emplois, qui n'auraient au surplus aucun effet positif ou essentiel sur le spectacle. Ce n'est pas raisonnable.

A nouveau, si on avait fixé des conditions à la subvention Para-Surbeck, tout ce que l'on a entendu aurait un sens, dans la mesure où on pourrait dire que ces éléments n'ont pas été respectés. Mais ce n'est pas le cas. On a voulu ce théâtre tel qu'il est. Comme les artistes avaient une salle qui ne convenait pas tout à fait, on a voté ici un crédit d'investissement, il n'y a pas si longtemps, pour leur permettre d'aménager les locaux de telle manière qu'ils puissent répondre à ce que nous voulions.

Aujourd'hui, semble-t-il, à entendre les porte-parole de la suppression de cette ligne, la prestation de Para-Surbeck serait si éloignée du cahier des charges qu'il y aurait lieu de supprimer ce subventionnement. Cela n'a aucun sens. C'est une politique de girouette Il n'y a qu'une seule politique en matière théâtrale, c'est celle que j'ai rapportée en intervenant comme rapporteur, c'est aussi celle qu'a rappelée M. Bonny, quand il demandait qu'on nous présente un projet global.

Cette notion de projet global est importante, parce qu'on parle en ce moment de culture. Il y a quelques instants, on parlait de l'aménagement du territoire, de construire des trottoirs et de poser sur la chaussée quelques obstacles à la circulation. On a le droit de se tromper en posant un obstacle sur la chaussée, car on peut, si nécessaire, le démonter et retrouver le statu quo ante. Cela prend juste le temps de réaliser que cet obstacle n'était pas une bonne chose, de refaire des plans et de construire un nouvel ouvrage. En matière de construction, on peut tout changer, tout corriger, déplacer des fenêtres, rehausser des toits, tout cela n'a aucune importance. Mais, dans le cas présent, quand on parle de culture, quel est notre droit à l'erreur? Quand nous aurons supprimé la ligne de crédit de 86000 francs au Théâtre Para-Surbeck, qu'y aura-t-il à la place? Que va-t-il se passer? Le Théâtre Para-Surbeck n'existera plus, c'est une certitude, mais avez-vous entendu parler d'un projet de remplacement, avez-vous entendu une rumeur sur un projet? Rien, c'est la table rase, c'est le désert derrière la suppression de ces 86000 francs. Et le Théâtre Para-Surbeck que, ce soir, vous allez effectivement enterrer, jamais vous ne pourrez le ressusciter!

Alors, avant de faire un vote de bloc, avant d'en faire un combat de l'Alternative, libre à l'Entente de s'égosiller, réfléchissez quand même à cette décision particulière qu'est la suppression d'une ligne dans le budget culturel. Réfléchissez à l'indication que vous donnez aux théâtres de Genève, à la création. Quel espoir laissez-vous à tous ceux qui sont aujourd'hui dans une phase de réflexion pour monter un projet à l'image de celui du Théâtre Para-Surbeck? A tous ceux-là, vous ne laissez aucun espoir et c'est extrêmement fâcheux! (*Applaudissements.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne pensais pas intervenir, mais je dois quand même rectifier quelques éléments. Le Théâtre Para-Surbeck perçoit deux subventions; celle dont il est question maintenant et une autre pour le local qu'il occupe, qu'il ne paie que 10000 francs par année. Cette dernière lui reste acquise selon un accord qui est encore valable plusieurs années. Il reste locataire du local pour une somme modique et il peut donc continuer son activité.

Il est faux de dire que je n'ai «attaqué» que ce théâtre, il y en a eu plusieurs autres et je vais les nommer. Dans certains cas, j'ai fait une contre-proposition et pas dans d'autres. Il y a la Compagnie Confiture: souvenez-vous, vous êtes venus avec une demande de subvention et je me suis battu de la même manière contre l'attribution d'une ligne budgétaire pour cette compagnie. Concernant le Théâtre du Caveau, quand nous avons dit à M. Fernandez qu'on lui supprimait sa ligne de 100000 francs, il nous a répondu qu'il était prêt à discuter et nous lui avons proposé le Théâtre Pitoëff. M. Cohen, de la Compagnie Confiture, a dit oui dans un premier temps, puis il s'est rétracté. Mais, en l'occurrence, nous ne serions pas allés plus loin, si ce n'est de subventionner ses productions au coup par coup.

Il faut savoir que la ligne au budget accordée au Théâtre Para-Surbeck est une incongruité. Il y aura d'ailleurs une ou deux autres incongruités qui seront corrigées l'année prochaine, mais pas forcément dans le même registre, car le domaine de la culture est vaste. Cette ligne a été introduite par une majorité hétéroclite, il y a des années, avec le soutien d'une grande partie de la gauche. La suppression avait déjà été proposée il y a quelques années, mais sans succès parce que MM. Para et Surbeck sont de remarquables lobbyistes. Ils se défendent très bien et ils ont raison, nous sommes en démocratie.

Il n'en demeure pas moins que, par exemple, M. Serge Martin – vous le connaissez certainement, il a remplacé M^{me} Courvoisier au Théâtre La Grenade – n'a pas obtenu un centime. Il est venu dans mon bureau et m'a expliqué combien ce petit théâtre de quartier était sympathique, mais j'ai refusé de lui octroyer une subvention, car on ne va pas systématiquement augmenter le nombre de lieux que l'on subventionne. Il existe déjà 26 ou 27 lieux qui proposent du théâtre et on doit penser à soutenir d'autres choses.

Je vais vous donner un exemple de ce que j'ai l'intention de soutenir. Nous avons une compagnie à Genève, la seule qui tourne dans toute l'Europe, qui fait parler de Genève partout, qui remplit des salles de 400 ou 500 places tous les soirs, il s'agit de la troupe du Teatro Malandro dirigée par Omar Porras. Cette troupe ne touche pas un sou de la Ville. J'ai l'intention de lui donner une subvention. Or, pour lui accorder une subvention, à moins d'augmenter le budget car d'autres demandes vont sûrement arriver, il faut que je fasse des choix. La troupe du Teatro Malandro produit, organise, donne du travail, tourne, fait connaître Genève et monte des coproductions. Elle va jouer à Vidy, à Paris, un peu partout, et elle ne touche pas un sou de la Ville. C'est donc déjà là un choix.

On me dit que je n'ai pas présenté un projet global pour le théâtre, mais j'ai déjà essayé d'expliquer qu'il y aura un théâtre phare, sur lequel nous travaillons et qui est la Nouvelle Comédie. Le Conseil administratif a déjà voté le projet. Nous avons récemment découvert les études de faisabilité sur trois sites et nous en discuterons avec le «Groupe des dix-sept» le 19 décembre. Nous allons donc travailler sur ce théâtre phare. J'avais émis l'hypothèse d'une réunion de deux théâtres, mais cela semble susciter de l'hostilité; on verra comment le dossier évolue...

D'autre part, nous avons décidé de continuer à subventionner toute une série de théâtres qui sont à la frontière de l'alternatif ou au cœur de l'institutionnel. Nous subventionnons par exemple le Théâtre du Loup, le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre Le Poche. Nous subventionnons aussi le théâtre alternatif et, déjà en 2004, nous progressons: nous soutenons le Théâtre de l'Usine, celui de la Parfumerie, qui produisent aussi des spectacles populaires d'un autre genre.

M'accuser d'être contre le populaire, alors même que je suis en train de rendre à la rue de Carouge sa vocation populaire avec le Théâtre Pitoëff et le Casino-Théâtre qui fonctionnera à plein régime, c'est un procès d'intention. Je veux donner des moyens au Casino-Théâtre et je vais vous demander – j'espère que vous me soutiendrez en 2005 – 200000 francs de plus pour la Compagnie Confiture. Je vous demanderai aussi 200000 francs de plus pour le Théâtre Pitoëff, dont nous parlerons tout à l'heure à propos de M. Fernandez et du Théâtre du Caveau. Nous verrons d'ailleurs à ce moment-là si vous soutenez le théâtre populaire de qualité. Je précise que la qualité du Théâtre Para-Surbeck n'est pas en cause: je dis simplement que c'est une incongruité que ce théâtre ait figuré sur une ligne budgétaire pendant si longtemps.

Ce sont là les débuts de la réorganisation que j'aimerais mettre en place; j'en avais d'ailleurs déjà fait part – M. Froidevaux était présent – à la commission des arts et de la culture. En vous entendant aujourd'hui, j'ai le sentiment que je tue le seul lieu où se jouerait du théâtre populaire. Je le répète, il existe des dizaines de troupes de théâtre à deux, cinq ou dix comédiens. Marcel Robert, par exemple, qui est un comédien connu à Genève, passe comme tout le monde par la commission de préavis et par les fonds généraux pour obtenir de l'argent. Il y a deux façons de soutenir les compagnies indépendantes. Ainsi, le Théâtre du Grütli produit régulièrement des spectacles avec ses propres subventions, il fait ses propres choix, et nous lui attribuons chaque année, sur les fonds généraux, 600000 à 700000 francs pour toute une série de productions. En tout, c'est près de 2 millions de francs qui sont donnés au théâtre indépendant, en sus de tout le reste. Voilà, si vous voulez rétablir cette ligne, vous le ferez – mais il paraît que j'ai une majorité. Pour ma part, je dis simplement que c'est une incongruité que ce théâtre-là en particulier ait sa ligne au budget.

Le président. Je fais maintenant voter l'amendement visant à rétablir la subvention de 86000 francs au Théâtre Para-Surbeck, étant entendu que, si d'aventure, cet amendement est accepté, une suite sera donnée à la pétition P-92. En revanche, si vous votez contre cet amendement, cela entraînera automatiquement le classement de la pétition P-92, sous réserve bien évidemment d'un troisième débat.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 33 oui (2 abstentions).

La pétition P-92 est classée.

3584 SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 15 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3542
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3542
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B). Suite du deuxième débat	3542
–Rapports oraux de majorité et de minorité de la commission des péti- tions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppres- sion de la subvention au Théâtre Para-Surbeck» (P-92 A/B)	3567
4. Propositions des conseillers municipaux	3584
5. Interpellations	3584
6. Questions écrites	3584

La mémorialiste:
Marguerite Conus

